

UNE AGGLOMÉRATION ANTIQUE SORT DE L'ANONYMAT (EU, " BOIS-L'ABBÉ ", SEINE-MARITIME) : BRIGA RESSUSCITÉE

Étienne MANTEL, Stéphane DUBOIS, Sophie DEVILLERS *

L'AGGLOMÉRATION ANTIQUE DU " BOIS-L'ABBÉ " À EU

HISTORIQUE DES RECHERCHES

« Les nombreux débris d'antiquités romaines découverts depuis quelques années (...) dans le territoire dépendant de la ville d'Eu, ne laissent pas le moindre doute sur l'existence d'une cité dont le nom s'est perdu, dont la situation avait été tout à fait oubliée, et dont la tradition même ne conserve aucune trace ». C'est par cette affirmation sans détours que Louis Estancelin, véritable inventeur du site, débute la relation de ses travaux devant la *Société des Antiquaires de Normandie*, en 1825.

Informé de la découverte d'un mur antique et d'une inscription latine lors du percement de la route forestière (l'actuelle VC 2), quelques années avant la Révolution française, il dirigea deux importantes campagnes de fouilles en 1820 et 1821, qui mirent au jour la *cella* du grand temple, et un édifice de spectacle qu'il identifia à un amphithéâtre (ESTANCELIN 1825). Un vaste édifice aux sols bétonnés fut dégagé en 1861 à l'occasion des défrichements opérés par Daniel Fauquet, de Rouen, qui établissait alors une ferme sur place (l'actuelle base archéologique), et lui dégagait des terres agricoles. Ce bâtiment fut visité par l'abbé Cochet en mai 1862, et il y fit faire des sondages complémentaires à l'automne 1872 (1). Pierre-Henri Cahingt, qui menait les fouilles pour le compte de l'abbé, continua également de dégager le grand temple et une partie des bâtiments à ses abords, côté est. Des sondages au lieu-dit " Les Câteliers " confirmèrent l'existence de l'édifice de spectacle pressenti par Louis Estancelin, mais l'identifièrent cette fois à un théâtre.

(1) - Cet édifice correspond vraisemblablement aux petits Thermes, fouillés par Laurent Cholet de 1998 à 2000 (CHOLET 2003). C'est ce que suggère le passage suivant, dans un article adressé par l'abbé Cochet au *Journal de Rouen* et publié le dimanche 27 octobre 1872 : « Un peu au-dessous [du temple], du côté de la forêt d'Eu, nous avons sondé une maison particulière ; nous avons reconnu des murailles qui descendaient à plus de deux mètres sous le sol. Cette maison était construite en petit appareil. Parfois elle était revêtue de grandes dalles en terre cuite, et nous avons cru y reconnaître des appareils de chauffage ».

C'est sur ce théâtre que débuta une nouvelle phase d'étude sur le " Bois-L'Abbé " en 1965, sous la direction de Michel Mangard, à l'instigation des *Amyes du Vieil-Eu*. Dès la première année, elles fournirent un élément crucial à l'histoire du site : une plaque dédicatoire en calcaire, adressée par un notable régional, L. Cerialius Rectus, à la puissance divine des Empereurs, au dieu M(), et au *pagus cataslou(gus)*, à l'occasion de l'inauguration ou de la réfection du théâtre et de son mur de scène (MANGARD 1982). Les fouilles de Michel Mangard se prolongèrent jusqu'en 1978 (avec quelques petits travaux postérieurs), et portèrent également sur l'aire sacrée, dégageant le *fanum* sud-ouest, une partie des galeries et des niveaux à offrandes du sanctuaire initial. Ces recherches ont permis de déterminer quatre phases successives sur le sanctuaire.

Les fouilles ont repris en 1994, cette fois-ci accompagnées d'une politique volontaire de la municipalité pour mettre en valeur son patrimoine historique, par la création d'un service archéologique municipal (le SMAVE), avec l'appui du *Service Régional de l'Archéologie*. Des sondages limités menés par Laurent Cholet en divers points du site, de 1994 à 1998, ont montré l'extension probable des vestiges sur la majeure partie de la clairière du "Bois-L'Abbé" (zone classée Monument Historique en 1987), sous la forme de murs ou de fondations, d'indices d'activités artisanales, de restes de voiries. De 1997 à 2000 a été entièrement dégagé et fouillé le plus petit des deux édifices thermaux repérés sur le site (CHOLET 2003 et à paraître). Les fouilles portent aujourd'hui de nouveau sur la zone des temples, sous la direction d'Étienne Mantel, et ont conduit au cours de l'été 2006 à une découverte importante : une plaque dédicatoire qui nous restitue le nom de la ville, et dont la lecture servira de colonne vertébrale au nouvel état des connaissances sur le site présenté ici.

Les auteurs contemporains n'ont jamais tranché sur la nature du site avec la fermeté de Louis Estancelin, dans le texte de 1825 que nous citons plus haut. Faute d'une vue d'ensemble, en l'absence d'une vraie campagne de sondages sur l'ensemble



Fig. 1 - Localisation de l'agglomération antique.

du site, et du fait de la concentration des fouilles sur les édifices monumentaux, les interprétations récentes ont mis en doute le statut urbain du site à travers une terminologie des plus variée : « *conciliabulum* », ville éclatée, sanctuaire rural, ville-sanctuaire, complexe cultuel, secteur périurbain d'une grosse agglomération présumée en fond de vallée.

À nos yeux, ils'agit bel et bien d'une agglomération secondaire antique, dotée d'une importante parure monumentale, et s'étendant sur une vaste superficie dont les limites et la trame ne sont pas encore assurées. Une surface d'une trentaine d'hectares paraît d'ores et déjà un minimum (MANGARD 1982), mais une campagne de prospections pédestres en forêt, engagée au printemps 2007, pour déterminer l'extension maximale des ruines invite à envisager plutôt une cinquantaine d'hectares. Au sens que propose Edmond Frézouls pour l'urbanisation de la Gaule Belgique, le " Bois-L'Abbé " paraît bien correspondre à une petite ville (FRÉZOULS 1984, p. 77-79).

LOCALISATION ET ENVIRONNEMENT DE LA VILLE

Cette petite agglomération est implantée en position dominante, sur un plateau très étroit entre la vallée de la Bresle au nord, et une petite vallée profondément encaissée au sud et à l'ouest, le vallon

de Saint-Pierre-en-Val, qui accueille le cours d'un petit ruisseau intermittent. Des falaises abruptes et un fort dénivellé (125 mètres) séparent le point culminant du site du fond de la vallée. Située à huit kilomètres de l'embouchure de la Bresle, la ville contrôle le cours inférieur de ce petit fleuve côtier, qui était vraisemblablement navigable depuis la mer au moins jusqu'à Eu (2).

(2) - La ville d'Eu (*Augum*), implantée à l'époque mérovingienne ou carolingienne en contrebas, sur une île à la jonction de la vallée de la Bresle et du vallon de Saint-Pierre-en-Val, était dotée d'un port bien attesté à la fin du Moyen Âge, où il pouvait accueillir à quai une soixantaine de navires. Ce port devait exister dès l'époque normande : il fut doublé par les comtes du Talou au X^e siècle, avec la création d'un port « ultérieur » directement sur la côte, *Ulteris Portus* (Le Tréport). La navigabilité de la basse Bresle fut renforcée par la suppression en 1101 du bras nord du « delta » de la Bresle, qui se jetait dans la Manche sous Mers-les-Bains / *Maris*, concentrant ainsi les eaux en un seul chenal. Le comte d'Eu Robert, en 1066, fournit au duc de Normandie 60 navires pour la traversée de la Manche (soit 15 % de la flotte), ce qui témoigne d'un trafic maritime assez important au XI^e siècle à l'embouchure de la Bresle. Toutefois, l'existence d'un port côtier antérieur au X^e siècle, soit au Tréport soit à Mers-les-Bains, reste à ce jour entièrement conjecturale, faute de découvertes archéologiques. Jacques Le Maho estime toutefois probable que le couple Eu-Le Tréport ait déjà fonctionné à l'époque mérovingienne comme un « groupe de fond d'estuaire », selon un modèle qui semble fréquent à l'époque (LE MAHO 2006).

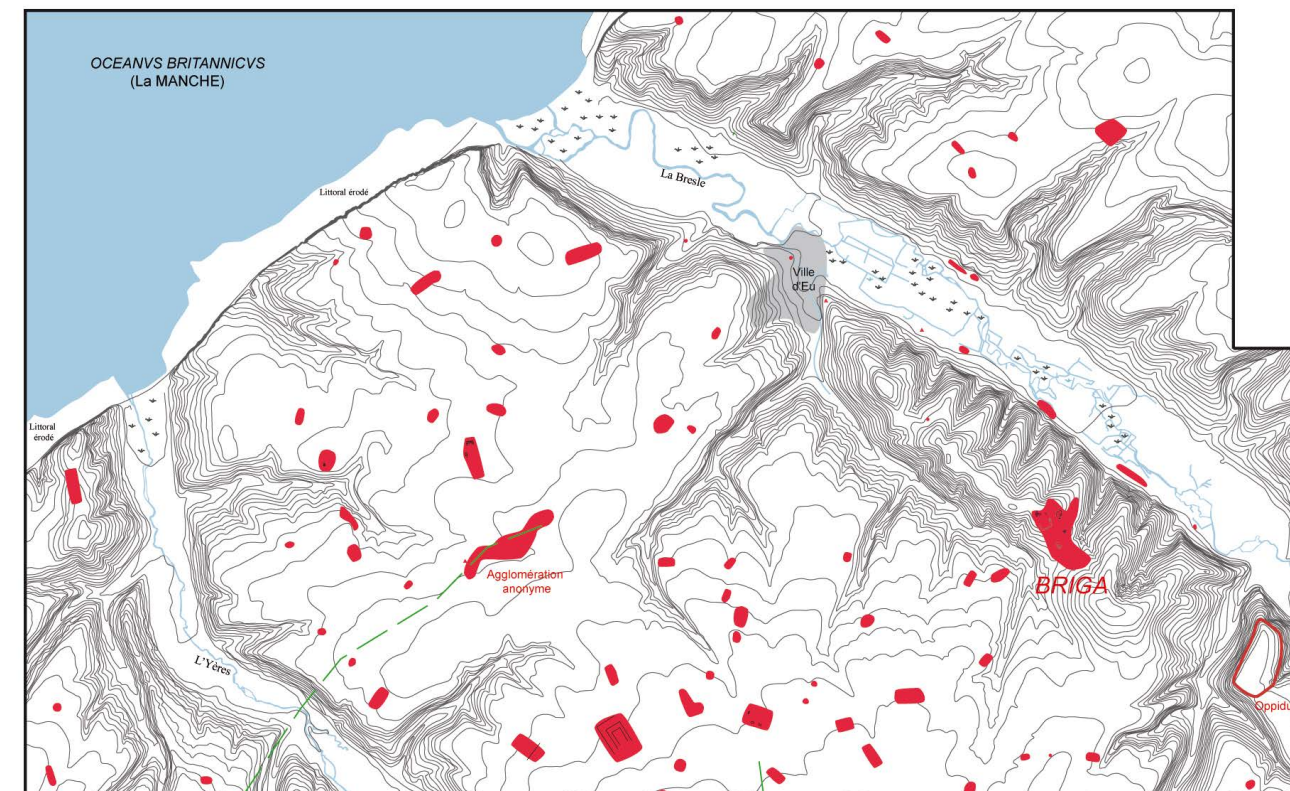


Fig. 2 - La ville antique de BRIGA dans son environnement rural : l'occupation du territoire autour des embouchures de l'Yères et de la Bresle durant le Haut Empire romain. Extrait des résultats du programme de prospection-inventaire du nord de la Seine-Maritime, 1987-2006 (Plan É. MANTEL, dessin S. DUBOIS). 1/100 000

Elle voisine une fortification protohistorique d'environ 30 hectares, qui est implantée sur un éperon en bordure du plateau qui domine la vallée de la Bresle, immédiatement au sud-est du " Bois-l'Abbé ". Cette fortification, le " Camp de Mortagne " (commune d'Incheville), présente les caractères morphologiques des *oppida* gaulois du type de Fécamp : l'éperon est barré par un simple et haut rempart de terre (conservé ici sur 4 à 5 mètres de hauteur), long de 82 mètres avec deux « portes », et précédé d'un fossé à fond plat profond de 3 mètres environ. Ce site pourrait en théorie correspondre à un lieu de pouvoir gaulois préfigurant la ville antique. Cette hypothèse reste toutefois pour l'heure fondée sur la seule forme du rempart, et aucune des découvertes anciennes et récentes sur le site ne vient l'étayer (3).

L'existence d'un faubourg antique ou d'une ville jumelle en fond de vallée reste tout aussi conjecturale. La nature de multiples découvertes réalisées dans la vallée au XIX^e siècle avait entraîné une certaine confusion dans l'esprit de l'abbé Cochet, qui se laissa tenter par des rapprochements abusifs entre des points de découvertes parfois très éloignés, sur les communes d'Eu, Incheville, Oust-Marest et Ponts-et-Marais. Quoique Michel Mangard ait montré l'absurdité que représenterait dans le monde romain l'implantation d'une grande ville de 1250 hectares en vallée de la Bresle (MANGARD 1972), la confusion persiste dans des travaux récents (CHOLET 1997 ; TOGNI 1997). La prospection pédestre

des terres labourées et l'examen des découvertes anciennes montrent, pour l'heure, dans la vallée un réseau d'habitats plutôt modestes et isolés, et de cimetières apparemment de petite taille (MANTEL et alii 1997 et 1999).

Ce réseau s'étend également aux alentours sur les plateaux entre Bresle et Yères, au sud. Un maillage dense de sites ruraux a été mis en évidence par la prospection pédestre menée dans le nord de

(3) - Les découvertes anciennes ne militent guère pour une occupation à l'âge du Fer. « Les objets divers trouvés au Camp de Mortagne ont surtout déterminé Michel Hardy à considérer ce camp comme une station de l'âge néolithique » annonce Dieudonné Dergny dès 1872, avant d'énumérer les résultats de la fouille de deux fosses, réalisée le 30 mars de la même année : percuteurs, hachettes, racloirs, pierres de foyers, fragments de meules et tessons protohistoriques. Son confrère Eugène Varambaux, à la même époque, avait recueilli en surface des haches, des « coins », des grattoirs, une pointe de lance (VARAMBAUX 1873), collection décrite par le *Journal de Rouen* du 24 mars 1872. De nouvelles prospections sur place, en 1876, révélèrent une station « où abondent les silex taillés » (THOREL 1891). Ces trois collections étant aujourd'hui perdues, on ne saurait préjuger de la datation des « céramiques celtiques » recueillies à l'époque. Suite à ces ramassages répétés, le site ne livre plus aujourd'hui, dans les champs accessibles, que quelques rares éclats de silex difficilement attribuables chronologiquement. De plus, les informations obtenues dans le cadre de la Prospection-Inventaire du nord de la Seine-Maritime, à la fin des années 1990 (par le biais de quelques contacts avec les prospecteurs équipés de détecteurs à métaux), ne font état d'aucune découverte intéressant la fin de l'âge du Fer ou l'Antiquité romaine.

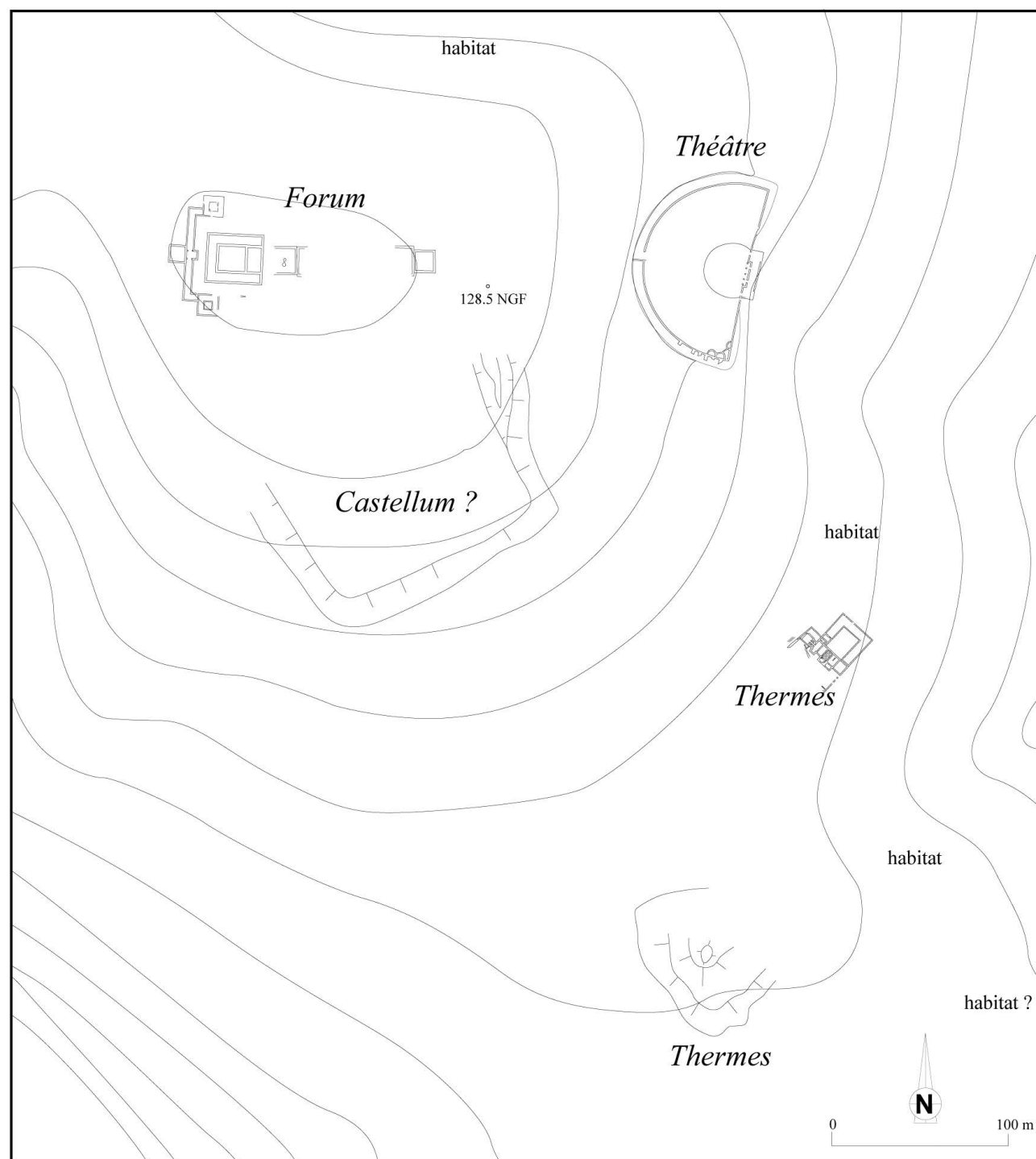


Fig. 3 - Plan de BRIGA antique (état de la fin du II^e au milieu du III^e siècle) : plan établi d'après les levées de M. MANGARD et L. CHOLET (complétées).

la Seine-Maritime depuis 1987 (MANTEL *et alii* 1998) : la distance moyenne entre sites, sur cette bande côtière, est de l'ordre de 500 à 600 mètres (fig. 2) et note 4). Les grandes *villae* sont peu nombreuses, et d'une modestie incontestable : aucune n'a livré le moindre indice de l'existence de décors un tant soit peu luxueux (mosaïque, dallage, plaquage, ...), et seule la *villa* des " Trente " à Oust-Marest, en rive droite de la Bresle, a livré des restes d'hypocaustes (balnéaire ?). Quelques-unes de ces *villae* témoignent

toutefois d'un état (ultime ?) de construction en dur, sur fondations de craie, selon le modèle bien connu sur les plateaux de la Somme (AGACHE 1978) : un bâtiment principal à galerie façade et tours d'angles

(4) - Une partie des « trous » dans la régularité du maillage est due aux limites d'accessibilité des terrains : zones bâties ou boisées, pâtures. Une partie au moins des lacunes est donc probablement l'effet d'un état de la recherche plutôt que d'une réalité antique. Dans d'autres secteurs, il faut sans doute restituer des zones boisées.

(*villa* de Floques), et des alignements de bâtiments le long de la cour agricole (*villae* de Criel et de Saint-Rémy-Boscrocourt), le tout enserré dans des enclos quadrangulaires (*villa* de Saint-Martin-le-Gaillard). Mais ces *villae* semblent minoritaires (un tiers des sites environ), et la plupart des implantations correspondent à des habitats d'apparence beaucoup plus modeste (faible superficie au sol, pauvreté du mobilier architectural et domestique).

L'ensemble de ces sites ruraux à vocation probablement essentiellement agricole nourrit et dépend de bourgs et d'agglomérations plus importantes : le " Bois-L'Abbé " entre dans cette dernière catégorie, et mérite à notre sens le statut de « ville », tandis que l'agglomération voisine la plus proche, distante de 16 km vers l'ouest, paraît correspondre à un bourg de rang inférieur, un village-rue implanté sur la voie romaine menant à Dieppe (lieu-dit " La Sole d'Heudelimont " sur les communes de Criel-sur-Mer, Floques et Étalandes).

Nous avons signalé, par ailleurs, la désertion massive de ce secteur de la côte normande à partir de la fin du III^e siècle (MANTEL *et alii* 1998 ; DUBOIS, MANTEL & DEVILLERS 2002). L'environnement du " Bois-L'Abbé " s'inscrit de façon spectaculaire dans cette rupture radicale de l'occupation de la région : la ville est alors abandonnée (5), ainsi que ses voisines les plus proches en rive gauche de la Bresle, et la totalité des sites ruraux présentés sur la figure 2. Les seuls indices d'une présence humaine au IV^e siècle dans ce secteur sont huit à dix tombes fouillées en 1856 au pied du site fortifié du " Camp de Mortagne " (COCHET 1857). Cet abandon massif et durable des terres en culture au Haut Empire nous semble devoir être mis en relation avec l'émergence de la forêt d'Eu. L'archéologie antique rejoint ainsi les hypothèses des historiens du Moyen Âge, qui envisageaient de longue date une origine pour ce massif forestier à la transition de l'Antiquité et de l'époque franque (DECK 1924, p. 71)

La réoccupation du territoire n'est perceptible qu'à partir du haut Moyen Âge. Une ville nouvelle, *Augum* (Eu) est alors fondée en fond de vallée, sous la protection d'une fortification de hauteur au " Bois des Combles " (que Jacques Le Maho suggère de lier à la menace normande au IX^e siècle). De cette ville mérovingienne et carolingienne, on ne connaît

(5) - Les fouilles du XIX^e siècle comme celles menées plus récemment livrent ponctuellement des monnaies du Bas Empire, voire quelques tessons de céramiques. Ces éléments représentent une part infime des découvertes, et figurent toujours, pour les découvertes récentes, dans le niveau supérieur de terre végétale. Ils ne justifient pas de prolonger l'activité du temple jusqu'au début du V^e siècle, comme on l'envisageait jusqu'alors. Ils seraient plutôt à mettre en relation avec une activité de récupération des matériaux dans la ville en ruines.

guère que l'emplacement d'un cimetière au lieu-dit " Cayenne ". Des implantations rurales sont attestées aux environs par la découverte de champs sépulcraux (au hameau de " La Pipe " et dans l'église à Étalandes, à la " Côte du Mont-Huon " au Tréport, au-dessus de l'église de Gousseauville à Incheville), par une courte série de mentions dans les écrits d'époque (un domaine de l'abbaye de Saint-Denis à Mers-les-Bains, un domaine nommé *Augusta* à Oust-Marest au VII^e siècle), et par la toponymie.

On ne saurait établir, en l'état actuel des fouilles, si la récupération active des matériaux de construction sur le site de la ville antique est liée à la construction d'une agglomération nouvelle en fond de vallée.

LA PLAQUE DÉDICATOIRE DE L'ÉTÉ 2006

La campagne 2006 a donc conduit à une découverte capitale pour l'histoire du site : une plaque dédicatoire complète, mise au jour dans un niveau de démolition aux marges du sanctuaire, face au grand temple. Le contexte sera détaillé *infra*, après une présentation détaillée de la découverte et des apports du texte de l'inscription.

DESCRIPTION DE LA PLAQUE

L'inscription est gravée sur une plaque de calcaire coquillier, épaisse de 23 à 27 mm, et qui mesure 120 cm (4 pieds *monetales*) sur 68,3 à 68,5 cm (environ 2 pieds et un triens ?). Les quelques fossiles contenus dans la pierre, des gastéropodes, correspondent à des espèces de l'ère tertiaire. La carrière d'origine n'a pas été déterminée à ce jour.

Quelques petits fragments sont encore manquants, mais l'essentiel de la plaque a d'ores et déjà été recueilli, en 46 morceaux de toutes tailles. Le texte est ainsi connu dans son intégralité. L'ensemble pèse actuellement 43 kg, et devait avoisiner à l'origine environ 45 kg. Il était fixé au mur par quatre pattes métalliques, non conservées, autour desquelles la pierre s'est fortement fragmentée, donnant l'impression d'un arrachement délibéré de l'inscription encore maintenue à la paroi par ses quatre attaches (effet de levier ?). Arrivée au sol elle a heurté un fragment de bloc sculpté (apparemment brûlé), sur lequel elle s'est brisée. Sous le choc quelques éclats ont été projetés à proximité tandis que d'autres se retournaient (fig. 7), mais l'essentiel de la plaque, quoique fracturée, est demeuré groupé et ordonné (fig. 9).

Les lettres sont de taille irrégulière, plus grandes en haut de la plaque (80 à 82 mm sur la première ligne), moins hautes de quelques millimètres sur les lignes suivantes (70 à 77 mm). Deux lettres se distinguent par une hauteur supérieure à leurs voisines : l'initiale du *praenomen*, P (79 mm), et le S

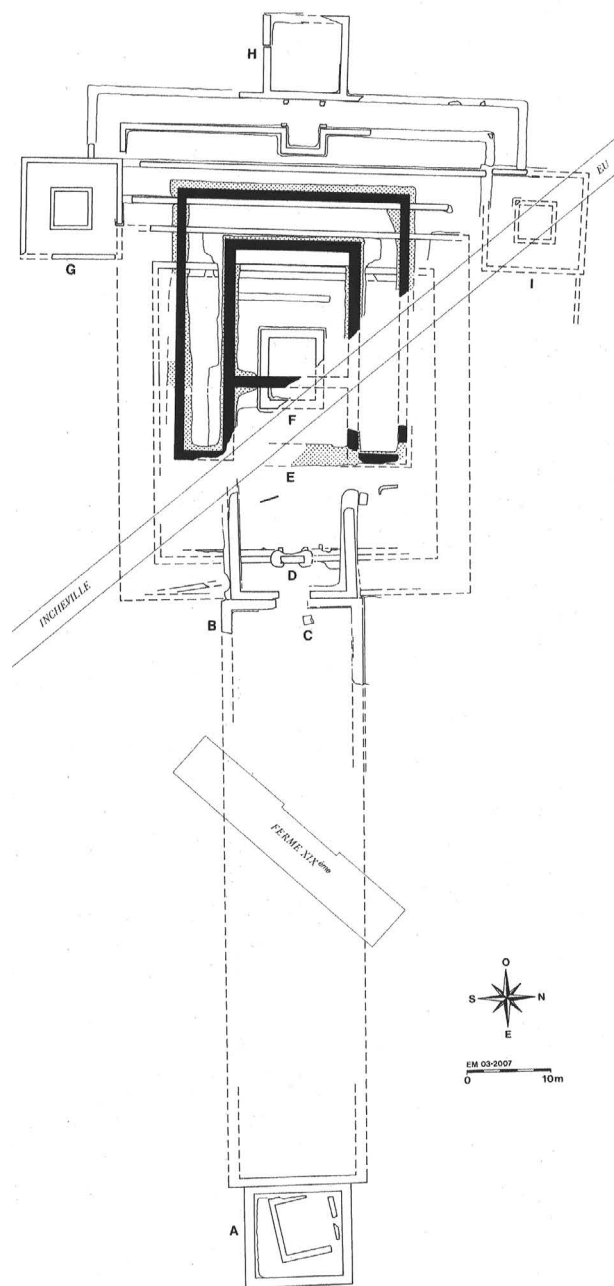


Fig. 4 - Plan d'ensemble des structures reconnues à l'emplacement du forum ; A : curie ; B : basilique, C : plaque dédicatoire, D : autel, E : grand temple, F : petit temple, G : fanum sud, H : bâtiment ouest, I : fanum sud.



Fig. 5 - Vue du forum en fin de fouille : une première mise en valeur des vestiges.



Fig. 6 - La plaque dédicatoire lors de sa découverte.

final du *cognomen* (92 mm), toutes deux à la troisième ligne. Tracées à l'aide d'une gouge, toutes présentent une section en V. En dépit d'un nettoyage attentif, aucune trace de peinture n'a été observée (6).

L'agencement global du texte ne paraît pas avoir été préparé de façon rigoureuse. Seule la première ligne a fait l'objet d'un tracé préliminaire, par un trait supérieur très légèrement incisé dans la pierre. Les autres ont fait l'objet d'un alignement approximatif : la hauteur des lettres, les espacements entre les lettres et entre les mots sont fort inégaux, la formule DSD est excentrée sur la dernière ligne.

La graphie, en revanche, est soignée, la plupart des lettres présentant des pattes élégantes, et d'une façon générale, se rattachant à l'alphabet monumental stabilisé à l'époque tardo-républicaine. Un examen de détail révèle toutefois des distorsions et un manque de rigueur de la part du lapicide. La lettre G, par exemple, qui apparaît cinq fois se rattache dans quatre cas au cadre de la graphie « classique », sous la forme d'un C doté d'un appendice vertical patté ; sur le G de *Brigensi* en revanche, cet appendice est curviligne et s'enroule vers l'intérieur selon une graphie, rare au I^{er} siècle, et qui ne devient fréquente qu'à partir de la dynastie sévérienne. Les autres lettres relèvent de graphies plus « classiques », mais divers indices les rattachent plus volontiers aux règles des époques antonine et sévérienne. Il en est ainsi des jambes des R très allongées et qui s'accrochent systématiquement à la lettre suivante ; des barres de trois des quatre E, plus longues en bas qu'en haut ; ou encore des pattes divergentes du D final.

Les éléments non littéraires n'apportent rien à la chronologie. Ils sont, en effet, en usage durant tout le Haut Empire, sinon au-delà. C'est le cas des palmettes, des feuilles de lierre cordiformes (*hederae distinguentes*) qui isolent l'initiale du prénom, et des ponctuations triangulaires qui soulignent les abréviations.

(6) - Au contraire de la plaque dédicatoire trouvée sur le théâtre qui portait quelques traces de peinture rouge, et de fragments d'une autre plaque découverte à la périphérie des temples, où les lettres étaient également badigeonnées en rouge.

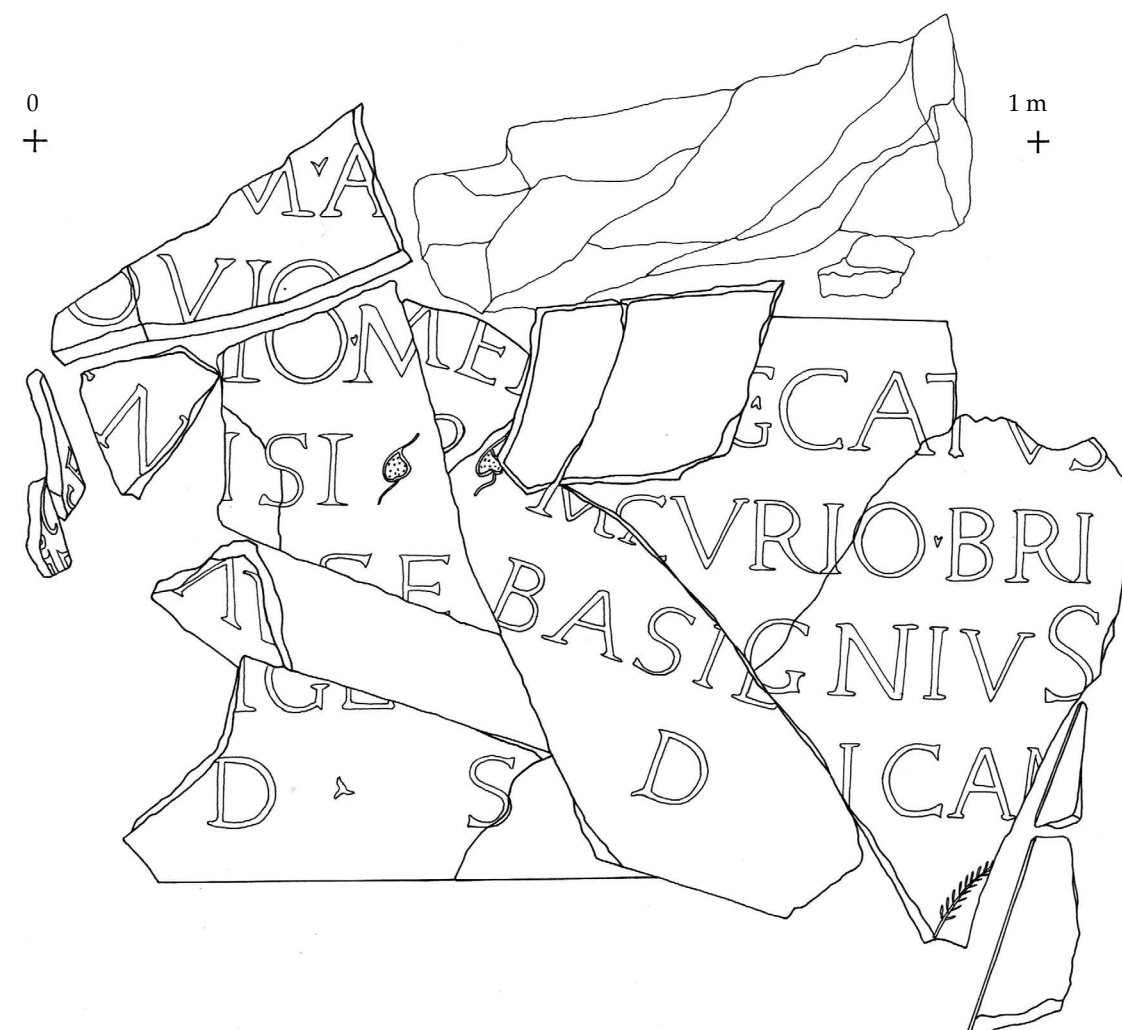


Fig. 7 - Plan de détail de la plaque en place (dessin E. MANTEL et Rose-Marie BIGONI).

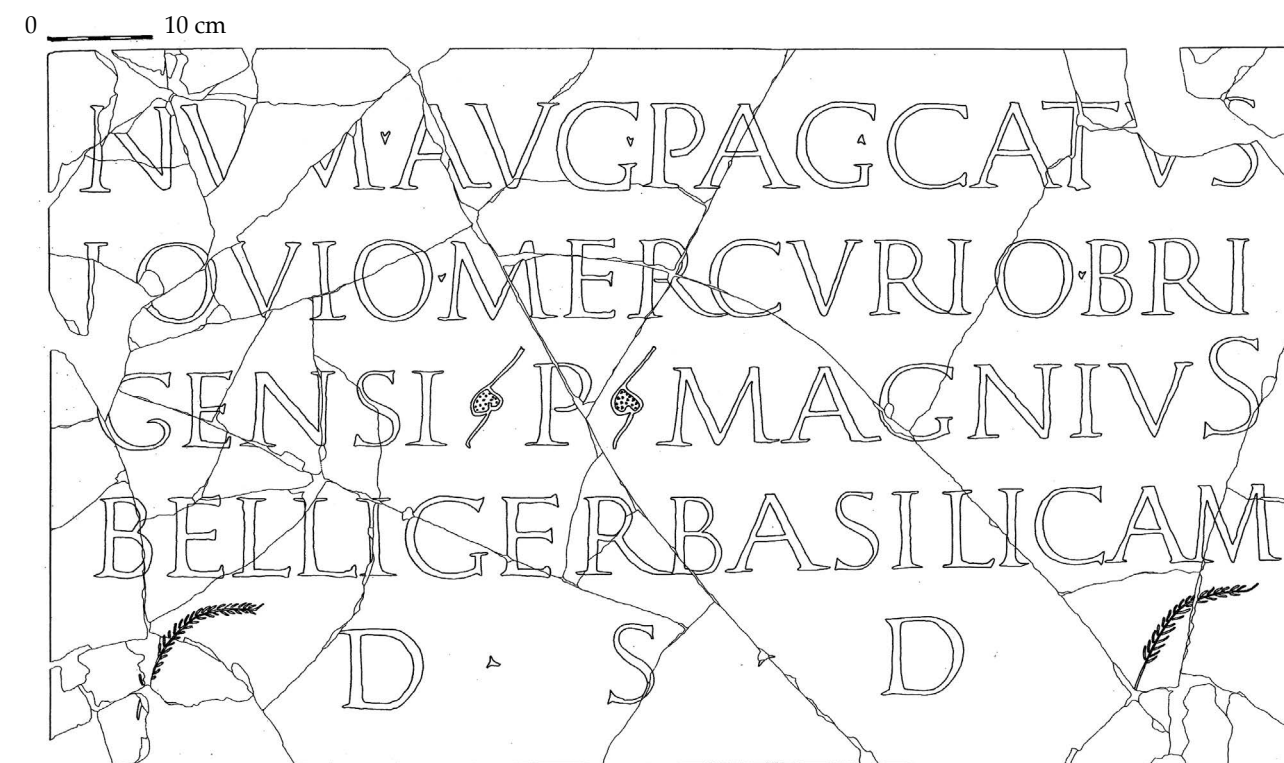


Fig. 8 - La plaque dédicatoire de la basilique (dessin Étienne Mantel).

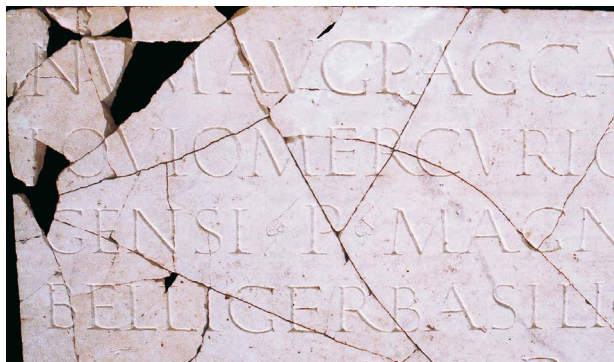


Fig. 9 - Vue de la plaque dédicatoire après remontage (cliché Étienne Mantel).

On conclura donc à un travail réalisé avec soin, mais dont la préparation a été un peu négligée. Des indices très mineurs dans la forme des lettres suggèrent une datation au II^e ou au III^e siècle, mais mieux vaut s'en remettre en la matière au contexte archéologique.

Lecture et commentaire de la plaque dédicatoire

Le texte, sur cinq lignes, compte quatorze mots, dont huit sont abrégés. Il se présente ainsi :

NVM. AVG. PAG. CATVS
IOVIO MERCVRIO BRI/
GENSI P. MAGNIVS
BELLIGER BASILICAM
D S D

Sa lecture après restitution des formes abrégées donne le texte suivant :

Num(ini sive -inibus) Aug(usti sive -ustorum) Pag(o) Catus(lougo) / Iovio Mercurio Bri/gensi P. Magnius / Belliger Basilicam / D(e) S(uo) D(edit)

À la puissance divine de l'Empereur (ou Aux puissances divines des Empereurs),

Au *Pagus Catuslougo*

à Jupiter et à Mercure de *Briga*

Publius Magnius Belliger (a fait édifier) une basilique à ses frais

- Le dédicant : P. Magnius Belliger

Le donateur de la basilique porte les *tria nomina* du citoyen romain, Publius Magnius Belliger. Ce notable provincial, inconnu par ailleurs, ne nous a laissé que son nom. Il se démarque ainsi de l'autre évergète connu de la ville, qui, à l'occasion de la dédicace du théâtre, a pris soin de faire détailler son parcours honorifique : L. Cerialius Rectus a revêtu successivement l'ensemble des magistratures de la cité, jusqu'à son sommet, la prêtrise de Rome et Auguste, probablement vers le début du III^e siècle. Quoiqu'on ne dispose pas de ces données

pour P. Magnius Belliger, il est probable qu'il ait également exercé des responsabilités politiques, soit au niveau de la cité, soit dans le cadre du *pagus*. La construction d'une basilique, édifice public par excellence, indique en effet son implication lourde au sein de la collectivité locale. On ne saurait déduire de l'inscription si Belliger a fait acte d'évergétisme dans le cadre d'une magistrature (répondant peut-être à une demande officielle ou à un changement de statut politique de la bourgade du " Bois-L'Abbé "), ou s'il a offert le monument à titre privé. Dans ces conditions, on n'est pas même certain qu'il ait habité l'agglomération locale, plutôt que le chef-lieu de la cité, d'où il aurait également pu prendre des décisions impliquant la construction d'édifices publics dans les bourgades secondaires.

La construction d'une basilique à ses frais (*de suo dedit*) implique une fortune personnelle assez considérable dans le cadre régional, toutes proportions gardées, même si l'édifice tel qu'on l'entrevoit dans l'état actuel des fouilles paraît avoir été édifié massivement avec des matériaux peu coûteux (blocs de récupération, moellons de tuf).

On peut donc déduire de l'inscription qu'il s'agit d'un notable local ou régional, assez fortuné, et exerçant selon toute vraisemblance des charges administratives. Faute de mieux, on peut également tirer quelques informations de l'examen de son nom.

Le gentilice Magnius est inconnu dans l'Ouest de la Gaule Belgique ; il est en fait très rare dans les provinces occidentales de l'Empire. Un Magnus Capr()sus (CIL XIII-1, 4445) et une Magnia Maximiola (CIL XIII-1, 4390) sont attestés à Metz ; ajoutons Magnia Florentina à Lyon (CIL XIII-1, 1879) et C. Magnius Pervincus à Bourges (CIL XIII-4, 11116), et l'ensemble des membres de cette *gens* attestés en Gaule sera réuni.

Inconnu en Bretagne, dans les Germanies, en Espagne, ce *nomen* est de même peu courant en Italie, en dehors de Rome. Le *Corpus des Inscriptions Latines* (CIL) n'évoque guère qu'un nommé C. Magnius M. f., magistrat municipal à Formiae dans le Latium (CIL X-1, 6107), un L. Magnius Fulvianus, tribun militaire en Sardaigne (CIL X-2, 7946), et deux habitants de Naples, Magnia Ironia (CIL X-1, 2694) et l'affranchi N. Magnius F() (CIL X-1, 2694). À Rome, en revanche, le *corpus* porte à notre connaissance une petite trentaine de personnes qui portent ce nom. La fréquence élevée de surnoms à consonance grecque trahit, quand ce n'est pas spécifié, une ascendance servile (Magnius Eutyclus, Magnius Pamphilus, T. Magnius Philostorgus, Magnia Auge, Magnia Epagathos, Magnia Helpis, Magnia Leta, Magnia Methe, Magnia Onesime, Magnia Tyche, Magnia Zozime). Les rares cas où l'on dispose d'informations complémentaires confirment cette

impression d'un milieu plébéen : Magnia Mursine est femme d'un affranchi de la *gens* Lucretia, Magnia Iulia Procula est *ornatrix* dans la domesticité d'une matrone inconnue, Magnia Helpis tient une taverne de Rome.

Deux cas témoignent toutefois d'une ascension sociale par le biais d'une carrière militaire : M. Magnius Mus() appartenait à la garde prétorienne (CIL VI, 32525, II, 2), de même que Magnius Felix à l'époque de Septime Sévère (CIL VI, 1056, I, 84). On peut envisager également pour la famille du dédicant de " Bois-L'Abbé " une fortune et une position sociale acquise par le biais de l'armée, ce que traduirait le surnom très martial de *Belliger*, « Guerrier » ou « Combattant ». Ce *cognomen* est suffisamment rare (on n'en a trouvé aucun homonyme dans l'ensemble du CIL) pour refléter un choix très particulier qui relève d'un attachement familial ou personnel aux valeurs militaires.

- Le nom de la ville

Le terme « Brigensi » correspond à une forme adjectivale dérivée d'un nom de lieu avec un suffixe caractéristique en *-ensi*. Il s'agit soit d'une forme au datif singulier, auquel cas il caractériserait le nom du dieu Mercure, soit d'un pluriel qui renverraient à la population résidant en ce lieu. Le choix délibéré de faire une césure sur l'inscription, en accolant le début du mot au nom de Mercure, nous fait opter pour la première proposition.

La racine *brig-* sur laquelle il est construit, renvoie directement à un substantif de la langue gauloise particulièrement fréquent dans la construction des toponymes : *briga*. Le dictionnaire dressé par Xavier Delamarre pour le « vieux celtique continental » (la langue gauloise), propose pour ce vocable le sens de « mont » ou de « colline », et, par extension, celui de « citadelle » ou de « forteresse » perchée (DELAMARRE 2003, p. 87) ; Pierre-Yves Lambert le traduit également par « mont », « hauteur », ou plus généralement comme désignant un « point élevé » (LAMBERT 2003, p. 20, 37).

Deux villes antiques déjà attestées par la littérature ou l'épigraphie portent le nom de *Briga* : l'une en Espagne, aux sources de l'Ebre, était l'*oppidum* principal des *Cantabrii* ; la seconde était une bourgade secondaire de Ligurie, rattachée au Municipio de Ventimille, aux confins avec le peuple celte des *Taurini*. La toponymie suggère de restituer également le nom de *Briga* à une demi-douzaine d'autres lieux au moins en France, sous les formes déformés de Brie et de Broye(s) ; de même pour le village suisse de Brig, dans le Valais.

Briga est plus fréquemment utilisé comme support de noms composés, associé à un substantif ou un adjectif déterminant. On le rencontre en Gaule

Transalpine (7) et Cisalpine (8), en Celtique orientale (9), et aux marges du monde celte, en Bretagne insulaire (*Cantabrigiae*) et en Galatie (*Eccobriga*). Mais c'est surtout chez les Celtibères qu'il est en usage, avec de très nombreuses attestations dans la moitié occidentale de la péninsule ibérique (GARCIA ALONSO 2006), où il semble être l'équivalent du terme *-dunum* privilégié en Gaule (10).

Cet usage bien établi du terme *Briga* pour désigner des *oppida* et des bourgs celtiques laisse peu de possibilités sur son sens dans l'énoncé de l'inscription du " Bois-L'Abbé " : il s'agit bel et bien du nom antique de l'agglomération, qui sort ainsi de l'anonymat où elle était plongée depuis son abandon au début du Bas Empire. L'usage d'un nom tiré du celtique continental pose la question d'une occupation originelle antérieure à la conquête romaine, qui n'a pour l'heure pas été mise en évidence sur le site. On peut envisager également que *briga* n'ait été qu'un simple toponyme utilisé par les occupants de la région pour désigner la « colline », de la même façon que l'éperon sur lequel est installé le site s'appelle aujourd'hui « Beaumont ».

Retrouver le nom d'une agglomération antique disparue par le biais d'une inscription épigraphique est un moment fort, et rare, en archéologie. Les exemples ne sont guère nombreux pour les provinces gauloises. Citons en 1972 la découverte d'une inscription votive à *Dea Segeta*, qui a permis d'assurer l'identification de Sceaux-du-Gâtinais (Loiret) avec la ville thermale d'*Aquae Segetae* de la Table de Peutinger. Quelques années auparavant, une autre pierre épigraphe plaçait à Bram (Aude) le *vicus Eburomagus*. Aix-les-Bains (Savoie) fut validée en 1934 comme l'antique *Aquae* par une mention

(7) - Notamment sous les formes suivantes : *pagus Arebrignus*, Boudobriga, Brigantio, Brigetia, Eburobriga, Litanobriga, Magetobriga, Ollobriga, et les formes restituées par la toponymie Bonobriga, Danobriga, Vallabriga, Venedubriga, Vindobriga.

(8) - La racine *brig-* est à l'origine des noms de villes latinisés Arebrigium, Bergomum, Brixellum et Brixia.

(9) - C'est le cas des sites d'Artobriga, Brigetio, Brigobanna et Brigsina.

(10) - Une longue liste de villes et d'*oppida* celtibères présente des dérivés de *briga* : Abulobriga, Adrobriga, Agubri, Alpobriga, Amallobriga, Arabriga, Arcobriga, Ardobriga, Augustobriga, Aviliobris, Avobriga, Blaniobris, Brigaecum, Flavium Brigantium, Caesarobriga, Caetobriga, Calubrica, Coeliobriga, Conimbriga, Colubriga, Cottaiobriga, Deobriga, Deobrigula, Dessobriga, Eberobriga, Ercoriobris, Flavia Lambris, Flaviobriga, Ierabriga, Iuliobriga, Laccobriga, Langobriga, Lansbrica, Letiobris, Londobris, Lubri, Meidubriga, Meribriga, Miobris, Mirobriga, Montobriga, Nemetobriga, Nertobriga, Paemciobriga, Perbrigam, Sarabris, Segobriga, Talabriga, Tenobrica, Tolobriga, Tonobrica, Turobriga, Volobriga.

des *vicanis aquens(ibus)*. Les découvertes paraissent avoir été un peu plus nombreuses au XIX^e siècle, une quinzaine de découvertes au moins, qui ont permis d’identifier avec certitude *Alesia* à Alise-Sainte-Reine (Côte-d’Or), *Aquae Nerii* à Néris-les-Bains (Allier), ou *Solimariaca* à Soulosse-sous-Saint-Elophe (Vosges) ; et de nommer le agglomérations antiques de *Vertillum* (Vertault, Côte-d’Or), de *Marosalla* (Marsal, Moselle), de *Venetonimagus* (Vieu, Ain), de *Masava* (Mesvres-sur-Loire, Nièvre), de *Ratumagus* (Hermes, Oise, en 1877) et d’*Albin*() à Albens (Savoie).

Les éléments de cette première liste relativement courte montrent bien le caractère exceptionnel de la découverte du “ Bois-L’Abbé ”.

La frustration fut parfois telle, devant l’abondance de vestiges restés anonymes, que plusieurs cas de fausses inscriptions sont avérés, aux XVIII^e et XIX^e siècles. Le plus souvent, cette frustration se traduit seulement par la production de spéculations plus ou moins gratuites, de la part de certains auteurs, sur la localisation des stations routières des Itinéraires antiques, et sur une approche régressive des toponymes attestés dans le voisinage. Dans cette optique, les innombrables écrits visant à proposer, pour la ville du “ Bois-L’Abbé ”, le nom d’*Augusta*, rattachée aux Ambiens (*Augusta Ambianorum*), quand ce n’est pas aux Calètes (« *Augusta Caletorum* », dans un ouvrage à caractère scientifique daté de 1995 !), sont désormais caduques.

- *La dédicace : un champ ouvert à de nouvelles perspectives*

La construction de la basilique fait l’objet d’une quadruple dédicace : deux sont destinées à la religion officielle, culte impérial et culte de Jupiter, deux autres à des entités locales, la personnification du pagus et le culte de ce qui paraît être la divinité tutélaire de la ville, Mercure *Brigensis*.

Le numen d’Auguste

La première se rattache donc au culte impérial. *NVM. AVG.* renvoie à la puissance divine de l’empereur, en principe au singulier, mais la formule est également utilisée telle quelle lors du règne conjoint de plusieurs Augustes. Notons toutefois que localement le pluriel est bien spécifié sur la plaque dédicatoire du théâtre, par la forme *NVMINIBVS AVG*, ce qui suggère de restituer de façon préférentielle un singulier pour la dédicace de la basilique. L’édifice aurait donc été bâti lors d’un règne solitaire, que la chronologie générale du site place entre la fin du II^e et le courant du III^e siècle. Cette information n’apporte guère de précision à la datation, excluant les règnes conjoints de Marc-Aurèle et Lucius Verus (161-169), de Septime Sévère

et ses fils (197 à 211), et l’essentiel des années troubles autour du milieu du III^e siècle, avec la fin du règne des deux Philippe (246-249), ceux de Trajan Dèce et ses fils (250-251), de Trébonien Galle et Volusien (251-253), de Valérien et Gallien (253-258). Deux plages chronologiques peuvent donc être avancées pour la construction, les années 169-197 et les années 211-246.

Le pagus Catuslou(gus) : de Pline l’Ancien au “ Bois-L’Abbé ”

À la fin de la première ligne les abréviations *PAG. CATVS.*, renvoient à un *pagus* romain dont le nom complet est restituable grâce à une allusion de Pline l’Ancien (*Hist. Nat.*, IV) : dans une liste des peuples de Gaule Belgique (11), dressée avant la publication de son ouvrage en 77 de notre ère, Pline cite sans plus de détail les *Catuslugi*, une tribu inconnue par ailleurs dans les sources littéraires, et notamment dans les *Commentaires de César*. Ces *Catusl(o)ugi*, ou au moins le *pagus Catuslou(gus)*, avaient déjà été localisés autour de la basse vallée de la Bresle en juillet 1965, suite à la découverte de la plaque dédicatoire du théâtre, qui porte la mention lacunaire *PAG. CATVSLOV* [.

Dans la logique du texte de Pline, cette formule avait été restituée dès sa découverte (MANGARD 1965) sous la forme *Pag(o) Catuslou(go)*, « canton des *Catuslougi* ». Ce parallèle avec la mention de Pline fait aujourd’hui l’unanimité, mais avait généré à l’époque une certaine polémique, Michel Mangard étant alors accusé de « se hasarder à un rapprochement hâtif » (AGACHE 1978, p. 411).

Une exégèse de l’ouvrage de Pline, menée dès 1899 par F. Münzer, l’amenait à envisager son passage dans l’administration de la province de Gaule Belgique, comme *procurator Belgicae*, le magistrat chargé de gérer les finances de la province, peut-être durant l’année 74 (MEYERS 1964, p. 69-70). Son information sur l’existence des *Catuslugi* serait donc de première main, mais on comprend mal alors pourquoi il mélange le nom de quelques entités ayant probablement statut de *pagus*, dans une liste vouée à énumérer les peuples et cités du monde romain. Si un flou a pu exister aux premiers

(11) - Pline, *Histoire Naturelle*, IV, xvii, 106 : *dein Menapi, Morini Oramarsacis iuncti pago qui Gesoriacus vocatur, Britanni, Ambiani, Bellovaci, Bassi. Introrsus Catuslugi, Atrebatas, Nervî liberi, Veromandui, Suaeuconi, Suessiones liberi, Ulmanectes liberi, Tungri, Sunuci, Frisiavones, Baetasi, Leuci liberi, Treveri liberi antea et Lingones foederati, Remi foederati, Mediomatrici, Sequani, Raurici, Helveti, coloniae Equestris et Raurica. Rhenum autem accolentes Germaniae gentium in eadem provincia Nemetes, Triboci, Vangiones, in Ubiis colonia Agrippinensis, Guberni, Batavi et quos in insulis diximus Rheni.*

temps de l’occupation romaine sur l’allégeance de tel ou tel *pagus*, on conçoit mal que des *pagi* autonomes éventuels subsistent après 130 ans d’administration centralisée. Le *pagus Catusl(o)ugus* relève donc sans doute à l’époque de Pline de l’une des trois cités voisines (ambienne, bellovaque ou calète), mais laquelle ? Historiens et archéologues le situent alternativement dans l’une ou l’autre, nous reviendrons plus loin sur la question.

Auparavant, il convient de s’interroger sur l’existence même des *Catuslugi* en tant que groupe ethnique gaulois. Certes les linguistes scindent ce nom de *pagus* gallo-romain en deux radicaux du vieux celtique continental, *catu-* et *slugi-*, et proposent une traduction comme « la troupe de combat », un vocable guerrier ostentatoire qui sied bien à la tradition celtique (DELAMARRE 2003, p. 111). L’existence au “ Bois-L’Abbé ” d’un monnayage « gaulois » tardif (c’est-à-dire ici gallo-romain précoce), *a priori* autonome (DELESTRÉE 1984), a alors conduit à un glissement un peu rapide du nom d’un *pagus* gallo-romain d’époque flavienne vers « un exemple [de] l’état-peuplade gaulois au moment de la conquête » (PEYRE dans DELESTRÉE 1996, p. 8). L’existence d’un peuple préromain « catuslougue » en basse vallée de la Bresle a dépassé le cadre de l’hypothèse initiale pour devenir, sans plus de preuves, un acquis consensuel de la recherche régionale (auquel nous avons-nous même adhéré).

Pourtant le texte de Pline décrit une situation de loin postérieure à la Conquête césarienne ; quatre à cinq générations, en plus du rouleau compresseur de l’administration romaine, sont passés en Gaule depuis l’époque de l’Indépendance, quand apparaît la première mention de ce nom de *pagus*.

La confusion entre un clan gaulois préromain potentiel et le *pagus* gallo-romain tient à l’usage par César du mot *pagus* dans une tentative simplificatrice de traduire en latin la structure tribale de la société gauloise. Le même mot est donc utilisé en deux temps pour décrire deux réalités sans rapport : à l’époque de la Guerre des Gaules, César utilise le terme *pagus* pour désigner les clans fédérés au sein des tribus indigènes, tandis que dans les inscriptions du Haut Empire, et notamment celles trouvées au “ Bois-L’Abbé ”, le terme désigne une réalité territoriale et fiscale d’origine romaine. Michel Tarpin, pour avoir étudié la question de façon approfondie, incite à une approche fort prudente de la question. « On peut toujours chercher à voir, conclut-il, derrière tel ou tel *vicus*, tel ou tel *pagus*, un écho des populations préromaines, mais ce qu’on y voit surtout est la volonté impérieuse de marquer la domination de Rome sur les terres et les hommes à travers leur inscription dans un système formel prédéfini » (TARPIN 2002, p. 245). Ce système, c’est précisément celui du *pagus* romain, une subdivision

administrative et territoriale de la cité, vouée à la réalisation du recensement des personnes et des biens, et à la collecte de l’impôt. Michel Tarpin suppose que ce découpage censitaire et fiscal des cités visait plus à briser les cadres et pouvoirs locaux préexistants qu’à respecter les communautés et particularismes locaux, encore qu’il n’exclue pas des cas de superposition possible des deux réalités.

Le rejoignant sans réserve sur ce point, nous rappelleronsdoncquel’originegauloisedes*Catuslugi* de Pline est, et reste à ce jour hypothétique.

Sujétion, limites et devenir du pagus Catuslou(gus) : approche par la méthode régressive

Diverses tentatives ont été menées pour reconstituer, selon la méthode régressive, les limites des anciens *pagi*, à partir de données fossilisées dans les archives du début du Moyen Âge. Régionalement, les données ont toutefois été largement brouillées par la création *ex-nihilo* du nouveau duché de Normandie en 911, qui scinda alors définitivement plusieurs *pagi* carolingiens du Nord de la Seine (Talou, Bray et Vexin) en deux parties qui se tournent le dos, ou se font face politiquement.

La situation est donc des plus complexes à restituer. Toutes les hypothèses étant permises, diverses possibilités de reconstitution des cadres administratifs de l’Antiquité et du haut Moyen Âge ont été proposées, de façons plus ou moins contradictoires.

Michel Mangard propose une filiation entre le *pagus Catuslou(gus)* du Haut Empire et le *pagus vimnaus* (Vimeu) mérovingien, rattachant ainsi le site d’Eu à la cité d’Amiens, et fixant la frontière entre Ambiens et Calètes au niveau de la vallée de l’Yères (MANGARD 1972 ; MANGARD 1982 ; BAYARD & MASSY 1983).

À l’encontre de cette théorie, Robert Fossier considère que les *pagi* de Ponthieu et de Vimeu correspondent à des créations nouvelles, issues d’un redécoupage du *pagus ambianensis* intervenu avant la fin du VII^e siècle, et qui s’inscrit dans un phénomène assez répandu de « subdivision croissante » des *pagi* hérités de la fin de l’Antiquité (FOSSIER 1968). Il ne saurait alors y avoir de lien entre le Vimeu et le *pagus Catuslou(gus)*.

Suite aux travaux de Brigitte Beaujard sur le *pagus tellaus* (Talou), André Chastagnol suggérerait, pour sa part, une filiation directe entre le *pagus Catuslou(gus)* et le Talou mérovingien, dont les limites restituées s’étendent de la Bresle à la Scie (CHASTAGNOL 1995), et qu’il rattachait lui aussi à la cité d’Amiens.

Cette théorie est également contredite par les travaux des historiens médiévistes, pour qui le *pagus* de Talou est également une création nouvelle d'époque mérovingienne (LE MAHO 1998), liée peut-être au repeuplement et à la réorganisation d'une région qui avait été massivement désertée depuis le début du Bas Empire (*supra*). Le Talou aurait alors été détaché d'un *pagus* antérieur plus vaste, pour lequel là encore les propositions divergent.

Michel Mangard, qui avait envisagé également une origine mérovingienne pour ce *pagus*, penchait pour une scission du *pagus caletensis* du Bas Empire (MANGARD 1972) ; le nom de Petit-Caux donné parfois à ce secteur entre Scie et Bresle irait dans ce sens. Cette suggestion n'est toutefois guère tenable, sinon à envisager que le territoire calète originel s'étendait jusqu'à la Bresle, avec une enclave au-delà même de la rivière, côté Somme, autour de l'importante agglomération antique de « Digeon » (commune de Morvilliers-Saint-Saturnin). Or, l'idée d'une frontière entre Calètes et Ambiens placée sur la Bresle, acceptée jusque dans le courant du XX^e siècle, reposait sur les limites de l'archevêché de Rouen, dont on sait qu'elles ont été modifiées au X^e siècle pour épouser celles du nouveau duché de Normandie. La frontière orientale des Calètes (qui sert également de séparation entre Gaule Belgique et Gaule Lyonnaise), est plus volontiers déplacée aujourd'hui vers l'ouest, sur l'Yères (Mangard) ou sur la Béthune (Chastagnol), hypothèses qui coupent le territoire connu ultérieurement comme le Talou en deux parties séparées par la frontière des provinces de Belgique et de Lyonnaise.

La plaque dédicatoire de la basilique donne une nouvelle orientation à ce débat, grâce au nom de la bourgade qui semble servir de centre administratif (chef-lieu ?) au *pagus* gallo-romain : *Briga*. Or, les linguistes (12) proposent aujourd'hui formellement, pour le toponyme « Bray », une étymologie dérivée du terme *briga* (LAMBERT 2003, p. 96).

Le Pays de Bray, hérité du *pagus bracius* connu à partir du haut Moyen Âge, s'entendrait donc, au sens strict, comme le « *pagus de Briga* ».

Il peut évidemment s'agir d'une simple coïncidence, mais dans le contexte régional, cette étymologie est pour le moins troublante, et justifie

(12) - « Le thème *brig-* est bien connu en celtique pour désigner des sites de hauteur (*Brigentia* > Bregenz ; en Irlande *Bri*, gén. *Brega* " Bregia, Bray") » affirme P.-Y. Lambert. Une rapide recherche (via internet) sur les quelques homonymes connus sur les îles britanniques confirme cette filiation. Ainsi le nom du village de Bray (Devon), attesté sous la forme *Braeg* au X^e siècle, est rattaché au cornique *bre-* (colline) ; une même origine est proposée à partir de la forme gaélique, pour le bourg irlandais de Bray et pour le nom de famille Bray en Écosse.

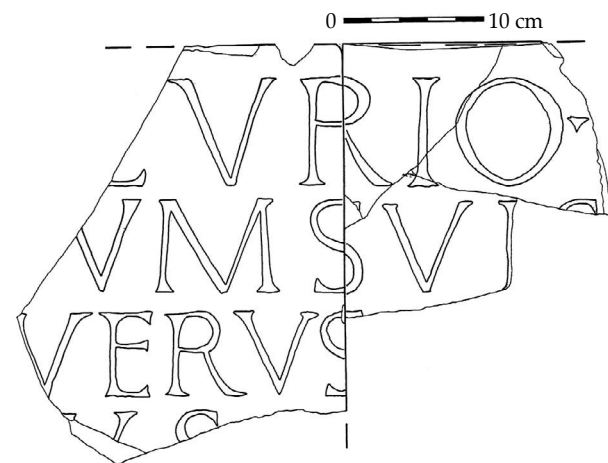


Fig. 10 - Une seconde plaque dédicatoire : premiers éléments recueillis (dessin Étienne Mantel).

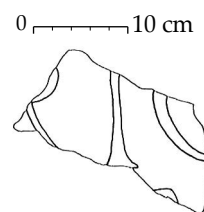


Fig. 11 - Fragment d'une troisième plaque (dessin Étienne Mantel).

qu'on en explore les conséquences, même si elles relèvent actuellement de la stricte hypothèse. Replacer la localité de *Briga* dans le *pagus* du même nom (13) implique que les *pagi bracius* et *tellaus*, dans leurs limites restituées pour les VII^e-X^e siècles, aient formé à l'origine une entité unique s'étendant depuis les falaises de la Manche jusqu'à une quinzaine de kilomètres à l'est de Beauvais. L'étude du monnayage de tradition gauloise (pour les décennies qui suivent la conquête césarienne) mène Louis-Pol Delestrée à réunir dans un même faciès les territoires qui relèvent à l'époque mérovingienne du Talou et du Bray (DELESTRÉE 1996, p. 110) (14),

(13) - On pourrait s'étonner que lors d'une scission le nom originel soit maintenu pour le secteur qui ne comprend pas la ville éponyme. Mais il est évident qu'à l'époque mérovingienne le souvenir de *Briga* en temps que ville est oublié depuis longtemps. On soulignera par ailleurs qu'il ne s'agit pas là d'un cas exceptionnel. Pour la seule Normandie, rappelons que Coutances est exclu du *pagus constantinus*.

(14) - Il paraît nécessaire ici de citer directement les propos de l'auteur : « La tâche est ici malaisée, de proposer une coïncidence de ce groupe monétaire avec un peuple connu (...). Le territoire pouvait inclure, au I^{er} siècle av. J.-C., au moins deux *pagi* dont le *pagus Tellaus* (notre pays de Talou, à l'est de Dieppe) qui apparaît pour la première fois dans un diplôme du VIII^e siècle, et le toujours actuel « pays de Bray » - *Pagus Bracius* - seraient les rappels carolingiens » (DELESTRÉE 1996, p. 110).

et où il était tenté de placer deux petits peuples semi-autonomes, les *Catuslugi* et éventuellement les *Bassi* de la liste de Pline (DELESTRÉE *et alii* 1998). Cette observation irait également dans le sens d'une possible unité des deux *pagi* à l'origine, sinon au temps de l'indépendance gauloise, au moins lors de la mise en place des cadres de l'administration romaine.

Cette entité initiale (le *pagus Catuslougus* ?) aurait pris, peut-être au Bas Empire, le nom de son centre administratif originel (probablement alors sur le déclin), selon un phénomène qui n'est à cette époque pas particulièrement exceptionnel (15). Ce « *pagus de Briga* » aurait ensuite été scindé en deux à l'époque mérovingienne, et c'est à la partie orientale que serait resté le nom de *brigensis*, alors très altéré en *bracius*.

Une telle conjecture nous mènerait donc... aux portes de Beauvais. De fait, le *pagus bracius* relève, selon les sources médiévales, de l'autorité de Beauvais et non de celles d'Amiens ou de Rouen (16). Faut-il alors envisager de restituer à la cité de Beauvais, avant la création du duché de Normandie, ce « *pagus de Briga* », et ses héritiers tardifs que seraient le Talou et le Bray ?

L'accès à la mer des Bellovaques ?

La numismatique celtique, à travers les études de Louis-Pol Delestrée, ne contredit pas cette théorie, bien au contraire, puisqu'elle conduit, nous l'avons vu, à associer dans un même faciès monétaire les territoires occupés à l'époque mérovingienne par le Talou et le Pays de Bray.

Par ailleurs, une tradition historique attribue un accès à la mer aux Bellovaques à l'époque romaine, sur la base d'une allusion très fugace de Strabon, qui décrit la région à l'époque augustéenne depuis la documentation écrite disponible... dans les bibliothèques de Rome. Le géographe grec énumère les Bellovaques parmi les peuples installés au voisinage de la Manche (*Géogr.*, IV, 3, 5), se référant, si l'on en croit ses exégètes, à une source

(15) - Le Bas Empire voit la plupart des chefs-lieux adopter le nom de leur cité, mais des cas inverses sont également attestés : citons en Gaule septentrionale l'accession de Tournai au rang de chef-lieu de cité qui a conduit à substituer son nom (*civitas tornacensis*) à celui de l'ancienne cité des Ménapiens. L'antique nom des Nerviens disparut de même au profit de celui de leur nouvelle capitale Cambrai, *civitas camaracensis*.

(16) - L'abbé Cochet proposait à tort de voir dans le Pays de Bray une entité détachée du *pagus rothomagensis* (Roumois). La partie occidentale du Bray, coupé en deux par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, fut effectivement rattachée à Rouen, mais à l'archevêché et non à son *pagus*, et à compter du X^e siècle seulement.

indépendante grecque (Pythéas), dont les écrits ne nous sont connus que par des extraits et résumés de seconde ou troisième main. Le témoignage de Strabon nous paraît toutefois assez suspect (17). L'expédition de Pythéas remontant à la fin du IV^e siècle avant notre ère (vers 330-300 ?), on conçoit mal comment « le voyageur phocéén aurait appris qu'un peuple se réclamant des Bellovaques vivait au bord de la Manche » à cette époque, alors que l'arrivée des Belges dans la région est située aux alentours de 280-270 avant notre ère (BRUNAUX & MÉNIEL 1997, p. 226, 243).

En dépit de ces doutes sur l'assertion de Strabon, des arguments séduisants (mais là encore fort conjecturaux) de géopolitique gauloise, appuient l'hypothèse d'un contrôle bellovaque sur une section des côtes de la Manche :

- les Bellovaques appartiennent dans les décennies qui précèdent la Guerre des Gaules à une entité que l'on nomme « empire éduen », dont ils constituent l'extrémité nord-ouest. Qu'ils disposent d'un accès à la Manche éclairerait alors d'un sens politique et économique fort la politique d'alliance des Eduens, en faisant un avatar tardif de la « route de l'étain » entre les îles britanniques et le monde méditerranéen, à travers les territoires bellovaque, parisien, sénon, éduen et ségusiave (GOUDINEAU & PEYRE 1993).

- L'importance des effectifs militaires que César assigne aux Bellovaques dans les *Commentaires* ne paraît guère compatible, par comparaison avec les effectifs de la population de la région à l'époque moderne, avec une cité bellovaque limitée au seul évêché de Beauvais (BRUNAUX & MÉNIEL 1997, p. 227). Etendre leur influence au nord de la Seine-Maritime fournirait une base territoriale plus crédible pour justifier leur puissance militaire, l'importance de leurs effectifs (100 000 combattants !) et leur influence politique au sein de l'assemblée des peuples belges.

Cette hypothèse qui reste fragile ne contredit pas les données de l'archéologie. Le monnayage « gaulois » (postérieur à la Conquête) du groupe Talou-Bray présente globalement plus d'affinités avec les émissions bellovaques qu'avec la tradition du territoire ambien (c'est le cas notamment des statères à l'astre et des quarts de statères au bateau, des monnaies lamellaires en argent de La-Rue-Saint-Pierre, des bronzes de Viricius, au personnage courant, au coq de Bracquemont). De même, au

(17) - Notons d'une part que Strabon place également les Suessions au bord de la Manche, ce qui jette un doute sur la qualité de son information ; et qu'il fait partie des pires détracteurs de Pythéas, dont il tient une partie des écrits pour pure affabulation.

Haut Empire, le faciès céramique témoigne de contacts économiques privilégiés avec la région de Beauvais, au moins de l'époque flavienne au III^e siècle de notre ère.

L'ensemble de ces données (qui pour partie relèvent d'études encore en cours), nous amène donc, avec réserve et jusqu'à plus ample informé, à privilégier l'idée d'un rattachement du Nord de la Seine-Maritime aux Bellovaques, dans les limites des *pagi* ultérieurs de Talou et de Bray, au moins à partir des décennies qui suivent la Conquête romaine.

DE LA BASILIQUE... AU FORUM DE BRIGA

CONTEXTE DE DÉCOUVERTE : LA BASILIQUE ?

La plaque dédicatoire de la basilique a été recueillie en association avec les matériaux de démolition d'un édifice construit dans l'axe et face au temple principal, à une quinzaine de mètres à l'est, et en est séparé par ce qui semble bien être les fondations de l'autel du temple. Il est tentant d'assimiler cet édifice à la basilique elle-même, mais il convient d'attendre le plan d'ensemble que fourniront les prochaines campagnes de fouilles. La disposition du bâtiment est, en effet, assez inhabituelle. Dès le début du Haut Empire, les basiliques des provinces occidentales sont, en général, disposées transversalement à l'extrémité du *forum* (GROS 1996).

L'état actuel des recherches ne permet pas encore d'appréhender d'éventuelles subdivisions en traversées de l'édifice que l'on présume actuellement être la basilique ; l'usage de blocs de gros appareil en réemploi dans les soubassements souligne toutefois, d'ores et déjà, son aspect monumental. Il est trop tôt pour en dire plus, la campagne 2006 dans ce secteur s'étant limité au dégagement d'une partie du niveau de démolition supérieur, que l'on suppose, pour l'instant correspondre au dernier état (fin II^e-III^e siècle), et de niveaux remaniés qui renvoient à une récupération tardive de matériaux de construction nobles (rejet des tuiles et briques, du mortier, des moellons de tuf), peut-être à la fin du IV^e ou dans la première moitié du V^e siècle. C'est dans ce contexte qu'a été recueillie la plaque, avec des traces d'un arrachement délibéré qui renvoie plus à un démontage des murs du bâtiment qu'à son effondrement.

« Parmi les bâtiments civils organiquement liés au *forum*, aucun n'est plus représentatif du mode de vie des communautés romaines italiennes ou provinciales, que la basilique, *basilica forensis* », rappelle Pierre Gros (GROS 1996, p. 235). Ce bâtiment, qui se présente en général sous la forme d'un hall à trois « nefs », associe le rôle de centre économique et financier, à une fonction institutionnelle, notamment

judiciaire : c'est en ce lieu qu'était rendue la justice, soit par les magistrats locaux « chargés de dire le droit » (*duumvirs* de la cité en session judiciaire dans les *pagi*, ou leurs représentants), soit par des délégués du gouverneur provincial. L'agglomération secondaire joue donc là un rôle centralisateur qui s'étend vraisemblablement au monde rural du *pagus*, où d'une de ses subdivisions éventuelles.

UN FORUM AU “ BOIS-L'ABBÉ ” : UN ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LE CENTRE CIVIQUE

L'association d'un temple monumental classique (au moins dans son état final de la fin du II^e-III^e siècle) et d'une basilique construite dans le même axe, le tout inséré dans une esplanade entourée de galeries, avec au moins deux sanctuaires annexes et une pièce carrée de fonction indéterminée à chaque extrémité, évoque donc, à échelle réduite (et adaptée), le modèle du *forum* romain.

Ce centre monumental occupe un des points culminant du plateau (altitude 131 m NGF), et dispose ainsi d'une situation dominante, grâce à la déclivité du terrain sur lequel se développe le reste de la ville, vers l'est. Le *forum* étant par essence le lieu où s'exprime le rattachement au monde romain, sa mise en scène, ici ostentatoire, prend la valeur d'une affirmation politique forte. L'embellissement de la ville par des actes d'évergétisme relève de la même volonté.

Ainsi, le temple principal présente au II^e siècle des dimensions plutôt modestes. Mais son état final, reconstruit sous les Sévères, adopte un caractère réellement monumental et répond aux canons de l'architecture romaine, tant au niveau du plan que de l'ornementation. Cette construction éminemment classique, qui occupe la partie ouest du *forum*, peut être assignée à une manifestation de la religion officielle de Rome, comme c'est le cas pour la plupart des *fora* provinciaux : le temple prééminent est, en général, dédié à Jupiter ou au culte de Rome et Auguste. Or, la plaque dédicatoire mentionne les deux divinités titulaires de la ville, et Jupiter est évoqué en tête : il ne paraît pas illégitime, dans ces conditions, d'affecter, à titre d'hypothèse, le temple principal, celui qui domine l'espace public monumental, au dieu protecteur de la cité et de l'état romain. On ne peut toutefois exclure une attribution directe au culte de Rome et Auguste. En effet, le dédicant du théâtre a revêtu, à la fin du II^e ou au début du III^e siècle, la magistrature de *sacerdos* du culte impérial. Michel Mangard estime, sur des arguments épigraphiques, que L. Cerialius Rectus était desservant du culte au niveau local plutôt que délégué de la cité à l'autel fédéral des Trois Gaules. L'invocation du *numen* d'Auguste en tête des deux inscriptions du “ Bois-L'Abbé ” témoigne d'ailleurs de la primauté du culte impérial, qui affirme avec force l'adhésion de la bourgade au monde romain.

Cette dévotion officielle n'empêche toutefois en rien la persistance d'un culte de tradition indigène dédié à un « Mercure » dont la dédicace rappelle le particularisme local par l'épithète *Brigensis*, de *Briga*. Il s'agit donc probablement, selon un phénomène bien attesté en Gaule, d'une divinité gauloise assimilée à son homologue approximatif du panthéon romain.

De fait, et quoiqu'on n'ait pas pour l'heure découvert les traces d'une occupation d'époque gauloise, les indices d'un culte sur place remontent aux décennies qui suivent immédiatement la Conquête (vers 40/30 avant notre ère ?), à une époque où l'impact de la religion romaine devait être des plus négligeables. Et, en effet, les rites perceptibles dans le premier état du sanctuaire correspondent aux pratiques régionales gauloises de La Tène finale (dépôts d'armes, de bijoux et objets de toilette personnels, dépôts monétaires). Ici, ces pratiques de dépôts votifs sont certainement liées à un culte de l'eau, qui se matérialise au point culminant du plateau par une zone humide de forte rétention des eaux pluviales, dans le niveau d'argile à silex roulés qui affleure. Ce culte d'origine indigène tardive s'est probablement maintenu avec vigueur durant l'essentiel du Haut Empire, comme en témoignent les dépôts votifs tout au long de l'époque julio-claudienne, et la construction vers la fin du I^{er} siècle d'au moins deux petits temples du type *fanum* (18), de tradition gauloise, lors de la première étape de monumentalisation de l'aire sacrée. Ces édifices consacrés, disposés en symétrie aux angles du (futur ?) *forum* rendent vraisemblable la persistance du ou des culte(s) originel(s), sous une forme romanisée.

Mercure *Brigensis* trouverait ainsi parfaitement sa place dans l'un de ces *fana*. On sait, aux dires de César, que le dieu qu'ils [les Gaulois] honorent le plus est Mercure : ses statues sont les plus nombreuses, ils le considèrent comme l'inventeur de tous les arts, il est pour eux le dieu qui indique la route à suivre, qui guide le voyageur, il est celui qui est le plus capable de faire gagner de l'argent et de protéger le commerce (BG VI, 17).

Son importance tutélaire locale se traduit également par d'autres indices archéologiques. En effet, outre la plaque de la basilique, des découvertes récentes ont livré plusieurs fragments épars (hors stratigraphie) qui appartiennent à une autre plaque, sur laquelle on peut restituer en toute certitude le nom de Mercure : [... MER]cVRIO. / [...C]VM SVIs[...] / [...]VERVS / [...]VS (19). Un fragment

(18) - Michel Mangard et son équipe ont dégagé le *fanum* sud-ouest ; son vis-à-vis nord-ouest a été mis en évidence lors des campagnes récentes (2004-2006), mais son existence avait déjà été envisagée par Marion Müller dans le cadre de son étude des peintures murales.

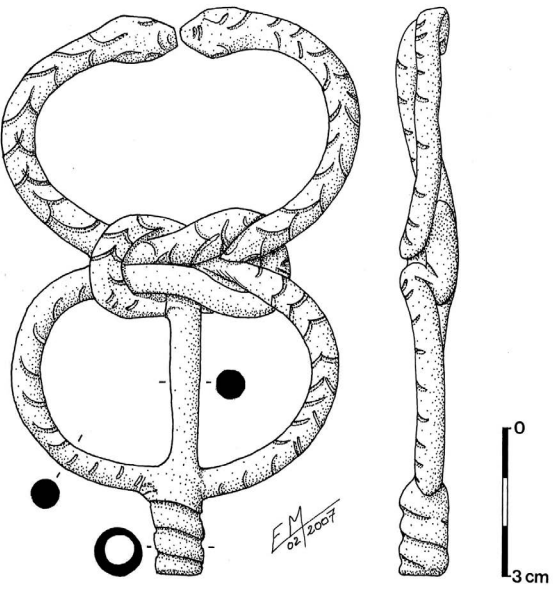


Fig. 12 - Caducée en alliage cuivreux, fragment d'une statue de Mercure (dessin Étienne Mantel).

unique d'une autre plaque en calcaire fin, épais de 20 à 21 mm, scellé au mortier rose, a également été découvert entre les portiques 2 et 3 (US 1126), près de l'exèdre à l'ouest du *forum* : il porte les lettres [MERCV]RIO [...].

La présence de Mercure se marque enfin par un fragment de statue en bronze, recueilli durant les fouilles de l'été 2004. Il s'agit de l'extrémité d'un caducée, avec les deux serpents enroulés et la douille pour emboîter une hampe, d'une longueur de 115 mm, et qui permet de restituer une statue de taille moyenne de l'ordre d'au moins 80 cm de haut.

Description de l'objet

Caducée en alliage à base de cuivre « bronze », patine vert-grise, plutôt bien conservé, coulé d'une pièce (fig. 12) , L. act. : 115 mm ; l. max. : 73,5 mm ; pds : 134 g.

(19) - L'inscription était constituée à l'origine d'au moins deux plaques de calcaire très fin (sans fossiles), épaisses de 23 à 29 mm. Quatre fragments avérés en ont été découverts à ce jour, éparpillés sur l'ensemble du sanctuaire : un fragment entre le temple et la basilique, un autre à l'extrémité ouest du sanctuaire (démolition du troisième portique), un troisième dans les déblais des fouilles anciennes, le dernier trouvé anciennement par M. Mangard. On ne saurait donc, à ce jour, déterminer l'emplacement d'origine de la plaque. Du mortier rose, au dos, indique qu'elle était scellée dans un mur. La dédicace était rédigée sur quatre lignes au moins, de taille décroissante de haut en bas : sur la première ligne 76 mm, 65 à 67 mm sur la deuxième, 61 mm sur la troisième, la dernière n'étant pas mesurable actuellement. Des traces de couleur rouge subsistent dans le creux des lettres.

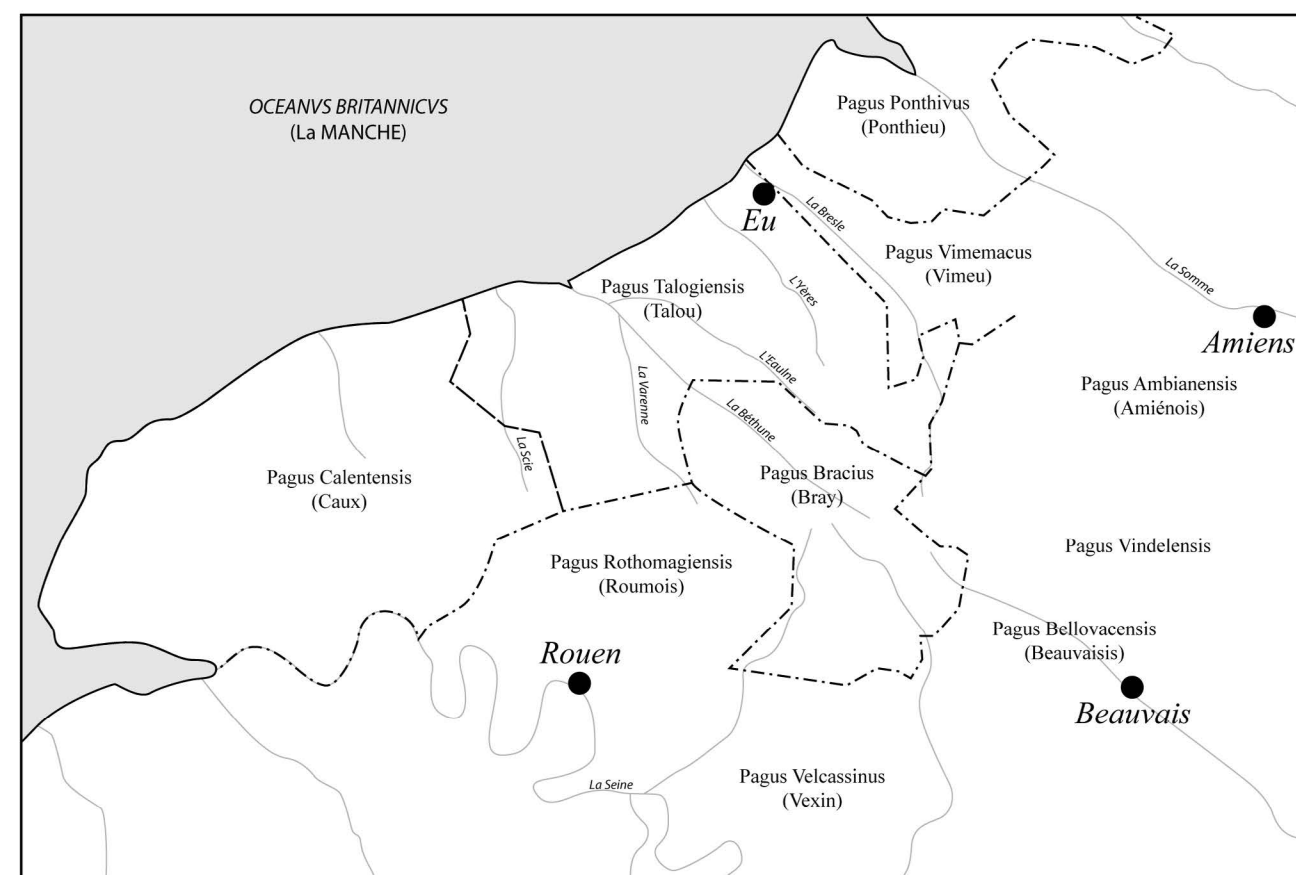


Fig. 13 - Tentative de délimitation des pagi à la fin du haut Moyen Âge au nord de la Seine.

Bâton, de section circulaire, à la base rainurée et creuse sur 9 mm, autour duquel s'enroulent deux serpents, dont les têtes se font face à son sommet. Leurs corps sont de section pleine circulaire ($\varnothing$: 6 mm). Les écailles dorsales sont représentées par des triangles incisés, plus ou moins bien soignés et régulièrement espacés. Les écailles céphaliques sont sommairement représentées sur la tête, les ventrales ne sont pas figurées ; au revers, les corps apparaissent lisses.

Les ailes manquent, mais on peut supposer qu'elles faisaient partie de la hampe qui venait s'emboîter.

Le caducée, symbole du commerce et de l'éloquence, est l'un des attributs du dieu romain Mercure. Ses représentations sont particulièrement abondantes en Gaule (BOUCHER 1976), notamment pour les bronzes figurés, où de nombreuses variantes apparaissent autour des thèmes de la présence des endromides, du port du pétase, du port et de la disposition de la chlamyde, de l'appui de la jambe en position debout, de la manière de tenir la bourse, de la position accroupie, de l'association d'animaux. En répondant à la fois au schéma classique gréco-romain et au schéma local gaulois, il est certainement la divinité la plus représentative du syncretisme.

Les caducées en bronze associés à la statuaire de Mercure sont, en revanche, fort rares. La pièce coulée à part est ensuite rapportée à la main gauche de la statue ou de la statuette. Sa mobilité n'en facilite pas la conservation.

Le caducée du "Bois-L'Abbé", découvert dans une couche de démolition (Secteur II, Espace IV, US 2401bis), associé à d'abondants débris architecturaux, se rapproche fortement d'un exemplaire découvert sur le forum de Feurs (RENAUD 1970, fig. 3).

Cette statue peut provenir de l'un des temples de tradition indigène ; elle peut également être issue de la basilique, où Mercure aurait protégé les transactions commerciales et financières.

CONCLUSIONS

L'existence d'un forum au "Bois-L'Abbé" confère à cette petite ville un statut nouveau, en lui assignant une position officielle dans l'administration du territoire. L'existence possible d'un « pagus de Briga » à partir au moins de la fin du Haut-Empire, conférerait, de fait, à la ville le rôle de chef-lieu de pagus. Cette circonscription censitaire et fiscale relèverait, à notre sens, de la cité des Bellovaques plutôt que des Ambiens ou des Calètes. Deux autres agglomérations secondaires bellovaques ont

également livré des vestiges qui sont interprétés comme des fora : à Vendeuil-Caply, d'après les plans obtenus par photographie aérienne et la découverte de blocs de gros appareil (PITON 1992), et à Saint-Martin-Longueau, où a été fouillé un bâtiment de type basilical (WOIMANT 1995). Pour l'ensemble de la Province de Gaule Belgique, ce sont là les trois seules attestations de centres civiques en dehors des chefs-lieux de cités. Les cas semblent plus nombreux (ou mieux documentés ...) dans les régions du Centre-Est de la Gaule (MANGIN & PETIT 1994 ; BÉNARD *et alii* 1994) : on connaît ainsi plusieurs fora chez les Lingons à Alésia, Vertault, Nuits-Saint-Georges, Mirebeau ; chez les Eduens à Mâcon, Cortevaix, Champallemant, Saint-Aubin-en-Charollais ; un seul en territoire helvète, à Lausanne-Vidy.

On ne saurait dire si cette concentration de centres civiques en territoire bellovaque est le reflet d'une organisation administrative « déconcentrée », ou si elle témoigne surtout des lacunes de la documentation sur les autres cités de Gaule septentrionale. L'état actuel des connaissances invite, en tous cas, à situer la ville de Briga à un échelon élevé dans la hiérarchie des agglomérations secondaires du Nord-Ouest de la Gaule (20), et parmi les plus importantes de la cité. Il faut aujourd'hui abandonner définitivement toutes les interprétations antérieures par trop timides, « conciliabulum », sanctuaire rural, etc., et restituer à cette petite ville un rôle de pôle régional, au moins aux niveaux :

- administratif : censitaire et fiscal si l'on admet le statut de chef-lieu de pagus, judiciaire avec la basilique), et sécuritaire (si l'on admet que L. Cerialis Rectus a revêtu sur place sa magistrature de préfet chargé de la lutte contre le brigandage). Ce rôle administratif pourrait remonter dès l'origine de l'agglomération (dernier tiers du I^{er} siècle avant notre ère), pour laquelle une présence militaire est bien attestée (attaches de cuirasses segmentées, de ceinturons, appliques de harnachement, armes ...), et pour laquelle un centre d'émission monétaire paraît vraisemblable (DELESTRÉE 1984).

- religieux, avec sanctuaire éminent pour la région par l'ampleur de ses dépôts votifs, par la présence de temples multiples (dont l'un, de façon exceptionnelle pour la région, est de type gréco-romain), et par l'exercice sur place du culte impérial ;

- festif et culturel avec le théâtre, hygiénique et sportif avec les deux établissements thermaux

(20) - Jacky Bénard propose une classification des agglomérations antiques selon une hiérarchie à six rangs, depuis les capitales de cité (niveau 1) jusqu'à de petits villages à fonction surtout agricole (niveau 6). Selon les critères qu'il propose, et en l'état actuel des connaissances, le site du "Bois-L'Abbé" s'intégrerait au niveau 3, celui qui correspondrait aux chefs-lieux de pagi, avec centre monumental, fonctions variées et rayonnement assez large (BÉNARD *et alii* 1994, p. 261-265).

(au milieu de campagnes où les balnéaires privés relèvent de l'exception) ;

- probablement au niveau commercial et financier également (avec la basilique...).

- Il est trop tôt encore pour se prononcer sur les activités de productions artisanales éventuelles : les fouilles sur les secteurs d'habitat et d'artisanat sont encore trop limitées. Une production de vaisselle culinaire en terre cuite, à diffusion locale (15-20 km), est toutefois envisagée pour le début du Haut Empire.

Il est clair, après un examen détaillé de l'ensemble des agglomérations du Nord de la Seine-Maritime et de plusieurs exemples du Sud-Ouest de la Somme, que le site du "Bois-L'Abbé" se démarque de la douzaine de petites villes recensées dans cette région, sinon par ses dimensions (qui restent à revoir !), au moins par l'importance de sa parure monumentale. Seule la ville antique de « Digeon » (commune de Morvilliers-Saint-Saturnin, Somme) paraît être de rang équivalent, d'après les données disponibles : vaste superficie (50 ha), sanctuaire important avec restes architecturaux (d'un temple gréco-romain ?), fragments de plaques dédicatoires avec référence au culte impérial, théâtre, centre d'émissions monétaires gallo-romain précoce (DELPLACE 1986 ; DELESTRÉE 1996 ; prospections aériennes de François Vasselle).

Un travail de longue haleine de prospections au sol, couplé au dépouillement de la bibliographie des fouilles anciennes, offre une image assez fidèle des campagnes alentours. Elles se révèlent émaillées d'un réseau très dense de sites agricoles, qui témoignent d'une mise en culture intensive du plateau entre Bresle et Yères. Les agglomérations secondaires de la région devaient constituer un débouché naturel pour la consommation de leur production, et pouvaient également assurer la commercialisation plus lointaine des surplus.

Les fouilles se poursuivent dans le cadre d'une première opération programmée triennale, qui touche le centre monumental (Étienne Mantel) et un secteur d'habitat entre théâtre et petits thermes (David Socha). Des prospections sont également en cours en milieu forestier, pour délimiter l'extension maximale de la ville, encore inconnue. Il est donc bien évident qu'une partie des données présentées ici est condamnée à une rapide obsolescence, mais il s'avérerait incontournable de présenter au plus vite à la communauté archéologique les résultats spectaculaires de la campagne de fouille 2006, et les nouvelles hypothèses et interprétations qu'elle génère. Les fragments de plusieurs autres plaques qui ont d'ores et déjà été mises au jour augurent, à court ou moyen terme, d'autres découvertes du même ordre susceptibles de nous éclairer davantage sur la nature et l'ampleur du centre monumental, et de livrer d'autres informations sur les notables de la ville.

BIBLIOGRAPHIE

AGACHE Roger (1978) - *La Somme pré-romaine et romaine d'après les prospections aériennes à basse altitude*, SAP, Amiens (Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie XXIV).

BAYARDDidier& MASSYJean-Luc(1983)- *Amiens romain, Samarobriua Ambianorum*, Amiens, Revue Archéologique de Picardie.

BÉNARD Jacky, MANGIN Michel, GOGUEY René & ROUSSEL Louis dir. (1994) - *Les agglomérations antiques de la Côte-d'Or*, Les Belles Lettres, Paris (Annales Littéraires de l'Université de Besançon 522).

BRUNAUX Jean-Louis & MÉNIEL Patrice (1997) - *La résidence aristocratique de Montmartin (Oise) du III^e au II^e s. av. J.-C.*, MSH, Paris, Documents d'Archéologie Française, 64.

CAGNAT René (1914) - *Cours d'épigraphie latine*, Fontemoing et Cie, Paris, 4e éd. revue et augmentée.

CHASTAGNOL André (1995) - *La Gaule romaine et le droit latin*, Lyon.

CHOLET Laurent (1997) - « Eu, “ Le Bois-L'Abbé ” ». *Bilan Scientifique de Haute-Normandie*, p. 56-57.

CHOLET Laurent & FOLLAIN Éric (2001) - « À Eu, un site gallo-romain énigmatique : la ville-sanctuaire oubliée », *Archéologia*, 375, p. 30-37.

CHOLET Laurent (2003) - *Le sanctuaire gallo-romain du “ Bois-L'Abbé ” : 200 ans de fouilles en forêt d'Eu*, Eu, 31 p.

C.I.L. = MOMMSEN Theodor *et alii*, - *Corpus Inscriptionum Latinarum*. I ; - IV ; - V ; - VI I; - VI I; - IX ; - X ; - X I; - XII ; - XIII ; - XV (Berolini, 1863-1968).

COCHET Abbé Jean-Benoît (1857) - *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, Paris.

COCHET Abbé Jean-Benoît (1866) - *La Seine-Inférieure historique et archéologique : époques gauloise, romaine et franque*, Derache, Paris.

COCHET Abbé Jean-Benoît (1871)- *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, Imprimerie Nationale, Paris.

DECK Suzanne (1924) - *Une commune normande au Moyen Âge : la ville d'Eu, son histoire, ses institutions (1151-1475)*, Paris.

DELAMARRE Xavier (2003) - *Dictionnaire de la langue gauloise : Une approche linguistique du vieux-celtique continental*, Errance, Paris.

DELESTRÉE Louis-Pol (1984) - *Les monnaies gauloises de Bois-L'Abbé (Eu, Seine-Maritime : Contribution à l'étude de la circulation monétaire gauloise dans l'Ouest du Belgium après la conquête romaine*, Les Belles-Letres, Paris, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, 295.

DELESTRÉE Louis-Pol (1996) - *Monnayages et peuples gaulois du Nord-Ouest*, Errance/Florange, Paris.

DELESTRÉE Louis-Pol, MANTEL Étienne & MOESGAARD Jens (1998) - « Les monnaies gauloises du sanctuaire de Fesques » dans MANTEL Étienne dir. - *Le sanctuaire de Fesques “ Le Mont du Val-aux-Moines ” (Seine-Maritime)*, CRADC, Berck-sur-Mer, p. 323-326 (Nord-Ouest Archéologie 8).

DELPLACE Christiane, JOBIC Françoise, MÉNIEL Patrice & RAPIN André (1986) – « Le sanctuaire de Digeon, commune de Morvilliers-Saint-Saturnin (Somme) : Relation préliminaire aux fouilles de 1983 à 1985 », *Revue Archéologique de Picardie*, 3/4 , p. 83-117.

DERGNY Dieudonné (1872) – *Incheville*, Delevoye, Dieppe.

DUBOIS Stéphane, MANTEL Étienne & DEVILLERS Sophie (2002) - « La diffusion des céramiques romano-britanniques entre Dieppe et Boulogne-sur-Mer (du II^e au début du V^e siècle), *Nord-Ouest Archéologie*, 12, p. 49-85.

ESTANCELIN Louis (1825) - « Mémoire sur les antiquités de la ville d'Eu et de son territoire », *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, II, p. 1-24.

FOSSIER Robert (1968) - *La terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Nauwelaerts, Paris, Louvain.

FRÉZOULS Edmond (1984) – « À propos de l'urbanisation de la Gallia Belgica », *Revue Archéologique de Picardie*, 3/4, p. 73-88.

GARCIA ALONSO Juan Luis (2006) - Briga Toponyms in the Iberian Peninsula, Site internet *e-Keltoi*, volume 6 : *The Celts in the Iberian Peninsula*, Center for Celtic Studies, University of Wisconsin-Milwaukee.

GARDIN Fabrice (1996) - *Urbanisation et structure du territoire dans la cité des Ambiens au Haut Empire*. Mémoire de maîtrise sous la direction de Michel Christol & John Scheid (Paris I-Panthéon-Sorbonne), non publié, 2 vol.

GAUDEFROY Ghislain (2003) - *Le comté d'Eu au fil du temps*, Page de Garde, Elbeuf.

GROS Pierre (1996) – *L'architecture romaine du début du III^e siècle avant J.-C. à la fin du Haut-Empire*, tome 1 : *Les monuments Publics*, Les Manuels d'Art et d'Archéologie Antiques, Paris, Picard.

GOUDINEAU Christian & PEYRE Christian (1993) - *Bibracte et les Eduens*, Errance, Paris.

GRENIER Albert (1960) - « Le sanctuaire du Bois-L'Abbé (près d'Eu) (Seine-Maritime) » dans GRENIER Albert - *Manuel d'Archéologie gallo-romaine IV : Les monuments des eaux ** : villes d'eau et sanctuaires de l'eau*, Picard, Paris, p. 747-748.

LABESSE Paul (2003) - *Histoire de la délimitation des communes de Mers et du Tréport : huit siècles de mésentente cordiale*, Chantrel, Woincourt.

LAMBERT Pierre-Yves (2003) - *La langue gauloise : description linguistique, commentaire d'inscriptions choisies*, Errance, Paris.

LE MAHO Jacques (2006) - « La côte neustrienne : observations sur le littoral normand du VI^e au IX^e siècle », *Bulletin de liaison de l'Association Française d'Archéologie Mérovingienne*, 30, pré-actes des XXVII^e Journées Internationales d'Archéologie Mérovingienne, Caen, AFAM, Paris.

MANGARD Michel (1972) - « Le sanctuaire gallo-romain d'Eu-Bois L'Abbé et le problème de la frontière entre Calètes et Ambiens », *Revue des Sociétés Savantes de Haute-Normandie*, 67, p. 3-11.

MANGARD Michel (1980) - « Découvertes récentes sur le chantier d'Eu-Bois-L'Abbé » dans LE MAHO Jacques dir. - *Trésors archéologiques de Haute-Normandie : cinq années de fouilles et de découvertes, 1974-1979*, Lecerf, Rouen, p. 121-129.

MANGARD Michel (1982) - « L'inscription dédicatoire du théâtre du Bois-L'Abbé à Eu (Seine-Maritime) », *Gallia*, CNRS, Paris, tome 40, p. 35-51.

MANTEL Étienne, DEVILLERS Sophie & DUBOIS Stéphane (1997) – *Prospection-inventaire du Nord de la Seine-Maritime*, rapport dactylographié, Rouen, 3 vol.

MANTEL Étienne, DEVILLERS Sophie & DUBOIS Stéphane (1998) - « L'occupation du Nord de la Seine-Maritime », dans ROGERET Isabelle - *Carte Archéologique de la Gaule : La Seine-Maritime*, MSH, Paris, p. 75-78.

MANTEL Étienne, DEVILLERS Sophie & DUBOIS Stéphane (1999) - *Prospection-inventaire du Nord de la Seine-Maritime*, rapport dactylographié, Rouen, 1 vol.

MEYERS Walter (1964) - *L'administration de la province romaine de Belgique*, de Tempel, Brugge, 135 p., VII pl. (*Dissertationes Archaeologicae Gandenses* III).

Les auteurs

* Étienne MANTEL, Service régional de l'Archéologie de Haute-Normandie (association FATRA)
Stéphane DUBOIS, INRAP, Centre Archéologique de Besançon (association FATRA)
Sophie DEVILLERS, Service municipal d'archéologique de la Ville d'Eu (association FATRA)

Remerciements

Que soient ici remerciées les personnes, professionnelles et bénévoles, qui contribuent chaque année à l'activité archéologique sur le “Bois-L'Abbé” et, tout particulièrement, Daniel Viennot, à l'origine de la découverte présentée ici.

Résumé

La campagne de fouilles menée en 2006 sur le site antique du “Bois-L'Abb ” à Eu (Seine-Maritime) a livré, à la limite orientale de la zone cultuelle, une plaque dédicatoire dont le texte peut être restitué dans son intégralité. Elle livre le nom antique de la petite ville, *Briga*, et implique, par la mention d'une basilique édifiée face au grand temple, la réinterprétation du sanctuaire comme la partie occidentale d'un *forum*. Les dieux tutélaires de l'agglomération sont également mentionnés, Jupiter auquel on tend désormais à attribuer le temple monumental, et un Mercure local auquel sont manifestement voués une partie des pratiques cultuelles

MÜLLER Marion (1990) - « Eu (Seine-Maritime), Bois-L'Abbé : *Fanum*, temple et théâtre gallo-romains », dans ROY Nathalie, Le MAHO Jacques & HALBOUT Patrick dir. - *De la Gaule à la Normandie, 2000 ans d'Histoire, 30 ans d'Archéologie*, MMDSM, p. 80-86.

PETIT Jean-Paul & MANGIN Michel dir. (1994) - *Les agglomérations secondaires : La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*, actes du colloque de Bliesbruck-Reinheim/Bitche (21-24 octobre 1992), Errance, Paris, p. 80-88.

PITON Daniel dir. (1993) - *Vendeuil-Caply*, CRADC, Berck-sur-Mer, Nord-Ouest Archéologie 5, 427 p.

SANDYS Sir John Edwin (1969) - *Latin Epigraphy : an Introduction to the Study of Latin Inscriptions*, Bouma's Boekhuis, Groningen.

TARPIN Michel (2002) - *Vici et pagi dans l'Occident romain*, EFR, Rome, 495 p., Collection de l'École française de Rome 299.

THOREL Octave (1891) - *Lettres sur Mers, Froideville, Blingues et Rompval : Réponse par Auguste Janvier*, Amiens.

TOGNI Bruno (1997) - « Prospection-inventaire Eu-Incheville », *Bilan Scientifique de Haute-Normandie*, p. 57-58.

VARAMBAUX E. (1873) - *Notes sur les découvertes faites dans le canton d'Eu, Annuaire des Cinq Départements de la Normandie*.

WOIMANT Georges-Pierre (1995) - *Carte Archéologique de la Gaule : l'Oise*, MSH, Paris.

de tradition indigène. Le *pagus catuslougus*, mentionné une seconde fois sur une inscription au "Bois-L'Abbé", voit sa localisation confirmée. Un point des données est proposé ici sur le devenir de ce *pagus*, sur son territoire, et sur sa cité de rattachement : une obédience bellovaque est envisagée, au détriment des hypothèses calète et ambiennaise.

Abstract

The 2006 excavations on the ancient site of "Bois L'Abbé" at Eu (Seine-Maritime) have yielded, at the eastern boundary of the cult area, a dedicatory plaque whose text can be reconstituted in its entirety. This gives the ancient name of the town, *Briga*, and mentions a basilica built opposite the large temple, which means that what was thought to be a sanctuary should now be reinterpreted as the west part of a *forum*. The tutelary deities of the town are also mentioned: Jupiter, who is now thought to be the god honoured by the monumental temple, and a local Mercury to whom it is now clear that some of the known traditional native cult practices were addressed. The location of the *pagus catuslougus*, mentioned for the second time in an inscription from "Bois L'Abbé", is now confirmed. This study proposes to present all the data concerning the evolution of this *pagus*, its territory and its allegiance : the hypothesis of an allegiance to the Bellovaci, rather than to the Caleti or Ambiani, is suggested.

Traduction Margaret & Jean-Louis CADOUX.

Zusammenfassung

Bei der 2006 auf der antiken Fundstätte von "Bois-L'Abbé" in Eu (Departement Seine-Maritime) durchgeführten Grabungskampagne wurde an der Ostgrenze des Tempelbezirks eine Weihinschrift gefunden, deren Text vollständig rekonstruiert werden konnte. Sie liefert den antiken Namen der Stadt, *Briga*, und beinhaltet durch die Nennung einer gegenüber dem großen Tempel errichteten Basilika, die Neuinterpretation des Heiligtums als westlicher Teil eines *Forums*. Die Götter, denen die Ortschaft ihren Namen verdankt, werden ebenfalls genannt: Jupiter, dem fortan der große Tempel zugeschrieben wird und ein lokaler Merkur, dem offensichtlich ein Teil der Kulthandlungen einheimischer Tradition galten. Die Lokalisierung des zum zweiten Mal auf einer Inschrift in "Bois-L'Abbé" genannten *pagus catuslugus* wird hiermit bestätigt. Wir schlagen in diesem Artikel eine Zusammenfassung der Kenntnisse über die Entwicklung dieses *pagus* vor, über sein Territorium und die *civitas*, der er angegliedert war: Es ist nicht auszuschließen, dass hier ein Abhängigkeitsverhältnis von den Bellovaci vorlag, eher als von den Caleti oder der Ambiani, wie einige Hypothesen behaupten.

Traduction Isa ODENHARDT-DONVEZ (donvezservit@wanadoo.fr)